



Genève

Plan directeur cantonal 2030

**EN VILLE D'AIR
D'ESPACE
DE LIBERTÉ
DE CRÉER
DE LIEN
D'HABITER**

Table des matières

2	Genève envie
4	Envie d'air
6	Envie d'espace
8	Envie de ville
14	Envie de créer
16	Envie d'habiter
24	Envie de liberté
28	Envie de lien
32	Plan Genève 2030
33	Brève histoire de l'urbanisme genevois
34	58 av. J.-C. Le Pont <i>le passage</i>
36	1444 La pêche miraculeuse <i>la ressource</i>
38	1536-1602 Le Refuge <i>la protection</i>
40	1858 Blotnitzki <i>la promesse</i>
42	1929 Plan Camille Martin <i>l'extension et les zones</i>
44	1936 Plans Braillard-Bodmer <i>mailles et paysage</i>
46	1945-1961 Plans Marais <i>cités nouvelles et infrastructure routière</i>
48	1966 Plan alvéolaire <i>ceintures, radiales et pénétrantes de verdure</i>
50	1975 Plan directeur <i>autoroute de contournement</i>
52	1989 La ville sur la ville <i>les réseaux</i>
54	2001 Vers le Grand Genève <i>l'agglomération transfrontalière</i>

Cent mille Genevois ont aujourd'hui moins de 20 ans. C'est à eux que les autorités de ce précieux territoire doivent penser en dessinant, à grands traits, l'avenir de nos espaces. Pour éviter qu'ils ne soient demain forcés à s'exiler, il convient de leur offrir des lieux à vivre, pour se loger, travailler ou se divertir.

Où et comment vivront nos enfants ? Quelle qualité de vie leur préparons-nous ? Combien de temps leur restera-t-il, chaque jour, pour se divertir, se cultiver, pratiquer du sport, s'occuper de leurs propres enfants ? Autrement dit, combien de temps auront-ils sacrifié pour se déplacer entre leur domicile et leur lieu de travail ? Devront-ils quitter leur canton pour se loger à prix décent, comme le font déjà des dizaines de milliers de Genevois, reportant chez nos voisins français la pénurie de logements ? Devront-ils aller au-delà du Jura, des Voirons et du Salève pour trouver des espaces naturels et du calme ?

Adopter un plan directeur cantonal, c'est se donner l'ambition de répondre à ces questions. Une ambition qui suppose, d'abord, que l'on prenne conscience de la valeur de ce territoire, que nous avons reçu en héritage et qu'il nous appartient de transmettre. La sagesse nous interdit de gaspiller les ressources naturelles, la terre et le sol. La terre, c'est la vie. La sueur et l'amour de celles et ceux qui l'ont protégée et cultivée avant nous. La promesse faite aux générations futures d'avoir un chez soi. La terre et le sol, c'est la permanence, la confiance, la souveraineté. Voilà pourquoi on ne les dilapide pas. Voilà pourquoi on se dote d'un plan directeur. Viser une gestion respectueuse de ce territoire. Canaliser le progrès et la croissance pour préserver l'essentiel : un lieu en vie. Un lieu d'envies.

Ce plan directeur atteste les envies plurielles qui habitent les Genevois. L'envie d'air ; l'envie d'espace ; l'envie de ville ; l'envie de créer ; l'envie d'habiter ; l'envie de liberté, l'envie de lien social. Nous avons l'opportunité d'offrir tout cela à nos habitants et à leurs enfants. Saisir cette opportunité relève de notre responsabilité.



Envie d'air

La grande qualité urbaine de Genève est d'avoir su ménager une proximité intelligente et continue entre territoire construit et non construit. Comme une étoile de mer, Genève s'est développée le long des axes historiques de communication, qui de toutes parts convergent vers le point où le lac devient fleuve, soit le premier endroit où l'on puisse le traverser.

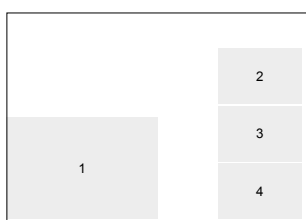
Et comme une étoile de mer, il ne serait pas bon que certains de ses bras s'atrophient, alors que d'autres se boursouflent. Renforcer l'équilibre entre les deux rives, tant pour la répartition des efforts que pour le partage des bénéfices, est donc essentiel au développement harmonieux du canton.

Plus que n'importe quel autre canton, Genève dispose d'une couronne verte particulièrement riche autour de ses zones d'urbanisation. A elle seule, la zone agricole occupe environ la moitié du territoire cantonal, le lac, les rivières, les bois et forêts près d'un quart, tandis que les parcs et zones de verdure en couvrent 2.5%. L'habitat se concentre sur 23% de la surface cantonale, dont près de la moitié en zone villa. Enfin, à peine 2.6% du territoire cantonal sont destinés aux activités artisanales ou industrielles.



Ces chiffres révèlent que, contrairement à une idée reçue, Genève n'est pas un canton-ville. Cette couronne verte et ses paysages font aussi la richesse de notre territoire. Ils contribuent très largement à la qualité de vie des habitants, et méritent qu'on s'en préoccupe et les revitalise. Des efforts importants ont été consentis par le canton pour la renaturation des cours d'eau, pour la protection de certaines zones naturelles et en faveur de la biodiversité. Le monde agricole a lui aussi œuvré pour une agriculture toujours plus soucieuse de sa multifonctionnalité, de son intégration dans les stratégies de protection de la nature. Ces efforts se poursuivront avec un accent fort sur la qualité des espaces ainsi préservés.

Le plan directeur cantonal propose ainsi de déployer une stratégie particulièrement économe de la gestion du territoire, afin que cette richesse puisse être transmise aux générations futures. Une attention soutenue au grand paysage, dans la définition des zones dédiées à la construction, permettra également de maintenir des « pénétrantes de verdure » jusqu'au cœur de la ville, en veillant à la cohérence entre les parcs, les zones agricoles, les zones de verdure. A elles seules, ces « pénétrantes » totaliseront environ 12% du territoire cantonal.

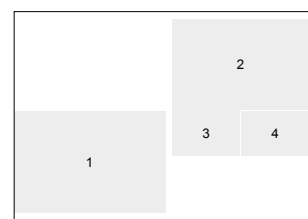


- 1 Renaturation de l'Aire, ADR architectes ©ADR
- 2 Renaturation de la Seymaz, ar-ter architectes ©ar-ter
- 3 Pénétrante de verdure de l'Arve ©Steeve Iuncker
- 4 Genève vu du Salève ©Genève Tourisme

Envie d'espace

Genève, par chance, a depuis longtemps conscience de la valeur de son territoire et y préserve, en particulier, la qualité et la vigueur de sa zone agricole. Bien avant d'autres cantons, Genève a défendu la dimension multifonctionnelle de l'agriculture : économique, sociale, environnementale et paysagère.

Tout comme le lac et les cours d'eau, l'agriculture est un élément fondamental de la préservation du grand paysage et de la qualité de l'espace. C'est particulièrement vrai dans un canton exigu, sans montagnes, où il n'existe guère de nature que domestiquée. C'est pourquoi le présent plan directeur cherche à préserver cette prépondérance de l'agriculture sur le territoire cantonal, et n'admet d'emprise sur la zone agricole qu'à proximité immédiate de zones déjà fortement bâties et bien desservies par les axes de transports. C'est pourquoi il maîtrise le développement des hameaux et villages, avec une protection des grandes entités naturelles et des sites bâtis historiques.



- 1 Jardin des Nations ©Steeve Luncker
- 2 Vignoble à Chouilly ©Genève Tourisme
- 3 Quai Wilson ©Steeve Luncker
- 4 Place des Eaux-Vives ©Steeve Luncker





La protection des grandes entités naturelles, cela signifie aussi veiller aux continuités biologiques et paysagères, y compris au travers de zones partiellement ou fortement urbanisées, grâce aux pénétrantes de verdure ou aux promenades, comme celles du secteur Praille Acacias Vernets (PAV) ou du Jardin des Nations. Quant à la voie verte de 22 kilomètres, elle traversera tout le canton et l'agglomération, d'Annemasse à Saint-Genis-Pouilly. Entre les Eaux-Vives et Annemasse, elle sera aménagée sur le tracé souterrain de CEVA.

Pour l'ensemble des grands projets d'urbanisation, le canton ambitionne une approche de concertation respectueuse avec l'ensemble des partenaires, en particulier avec les communes, afin de garantir la réalisation d'espaces publics de qualité. Ce plan directeur cantonal répond ainsi à l'envie d'espace qui habite chacun de nous, un espace essentiel à l'épanouissement individuel et social, en veillant à maintenir, partout sur le canton, l'accessibilité immédiate à des zones de respiration, de loisirs, de nature. Il prévoit aussi le renouvellement de certains périmètres urbains à forte densité (le PAV, la Jonction, la gare des Eaux-Vives, Châtelaine) où l'effort d'aménagement portera aussi sur la création d'espaces verts, de places et d'équipements publics, là encore pour donner de l'espace.

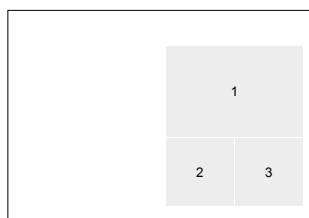
Envie de ville

Le peuple genevois, le 14 octobre 2012, s'est donné une nouvelle Constitution. Ce texte formule de manière précise l'objectif de notre politique d'aménagement: une « agglomération compacte, multipolaire et verte ». Oui, une agglomération: la réunion de plusieurs localités dont l'histoire, peu à peu, converge vers une unité de destins. Une agglomération à l'intérieur d'une frontière dessinée par la lointaine recherche de subtils équilibres confessionnels, à l'époque de la Restauration. Mais une agglomération qui a largement débordé de cette frontière, et qui aspire à occuper l'espace véritable que lui avait offert la nature avant que les hommes se mêlent de géographie. C'est pourquoi ce plan directeur cantonal a été élaboré en cohérence avec nos voisins vaudois et français du Grand Genève, en cherchant à équilibrer le développement territorial de part et d'autre de la région.

Cette agglomération doit rester compacte. Parce que nous connaissons la valeur de la terre qui nous nourrit et du sol qui nous accueille. Nous construisons donc une agglomération compacte. Autrement dit, une ville. La ville a toujours été porteuse de civilisation et de liberté. Lieu d'échanges, lieu de culture, lieu de commerce et d'industrie, lieu de savoir et de curiosité. La ville, c'est l'art de partager un territoire exigu, de respecter la liberté d'autrui autant que la sienne. Civilité, urbanité, cité, citoyenneté: la ville cultive ce qu'il y a de meilleur en l'humain. La ville est le creuset de la *res publica*, de la république.

L'agglomération sera multipolaire. Parce que nous ne voulons pas d'un centre ville exclusivement dédié à l'emploi. Survolté le jour, déserté la nuit et les week-ends, hormis par quelques touristes et par des activités illicites. Parce que nous ne voulons pas, non plus, d'une périphérie où l'on ne fait que dormir. Parce que nous ne voulons pas jeter nos habitants, chaque jour, dans une transhumance absurde, sur des axes de transport asphyxiés entre un centre et des banlieues – ces lieux mis à ban, ces non-lieux entre ville et campagne.

Multipolaire, parce que nous avons envie d'offrir plusieurs centralités, plusieurs quartiers hébergeant, chacun, une mixité d'activités et de modes de vie. Multipolaire, parce que nous voulons que les Genevois puissent travailler près de leur domicile, s'y divertir, s'y restaurer, y vivre. Le présent plan directeur propose ainsi de développer plusieurs centralités, en saisissant l'opportunité, par exemple, des nouvelles stations de la future liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Ce chantier du siècle, à l'œuvre en ce moment même sous nos pieds, s'achèvera avant la fin de la décennie: c'est demain. Genève ressemble aujourd'hui à un patient opéré à cœur ouvert, ses artères obturées et, partout, des chirurgiens casqués et parlant mille langues s'affairant autour de marteaux-piqueurs, de grues, de ferraille et de béton. Grâce à leur travail, CEVA rendra son souffle à ce canton, la vie y circulera à nouveau. Par chacune de ses stations, CEVA irriguera la ville de nouveaux habitants, de nouveaux emplois, de nouveaux espaces publics, de nouveaux lieux de divertissement et de culture. CEVA – qu'il s'agisse du RER ou de l'ensemble des projets qui l'accompagnent – offre à Genève une nouvelle vie: nous allons la saisir.



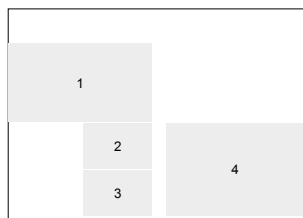
1 ©Steeve luncker
2 ©Steeve luncker
3 ©Steeve luncker





Et puis, l'agglomération sera verte. Car personne ne veut d'une ville morte. A Genève, où que vous vous trouviez, vous voyez des arbres. C'est un privilège, comme le savent tous ceux qui voyagent de par le monde. Un privilège que nous voulons préserver et enrichir encore. A Genève, où que vous soyez, il suffit de quelques minutes à pied pour trouver la nature : le lac, les berges du Rhône ou de l'Arve, des parcs publics prestigieux dont les noms évoquent le destin unique de notre cité : le Jardin de la Paix, le Parc de l'Ariana, des Délices, Moynier, William Rappard, le Jardin anglais... 20% du territoire de la seule Ville de Genève sont ainsi consacrés à ces espaces verts, ce qui lui vaut le surnom de « cité des parcs ». Demain, d'autres parcs cultiveront cette tradition, dans les nouvelles centralités que nous concevons, comme dans le quartier en mutation du PAV.





- 1 Nouvelle Comédie, FRES architectes © FRES
- 2 Bains des Pâquis © Steeve Luncker
- 3 Bains des Pâquis © Steeve Luncker
- 4 La rade © Max Oetli

Le Conseil d'Etat l'évoquait déjà à l'occasion du discours de Saint-Pierre, au début de la législature 2010-2013 : «Aujourd'hui, la moitié de la population mondiale vit en milieu urbain. Dans notre canton, cette proportion atteint même 85%. L'Etat doit enrayer la montée des inégalités et la dégradation des conditions de vie. Dans certains de nos quartiers, des concitoyens ont le sentiment de n'être plus membres à part entière de notre communauté. C'est pourquoi une véritable politique de la ville est nécessaire. Nous lancerons un plan axé sur l'école, le logement, la culture, l'intégration et la sécurité qui restaurera le sentiment d'appartenance à son quartier, le bien-être et la qualité de la vie. Penser qualité de

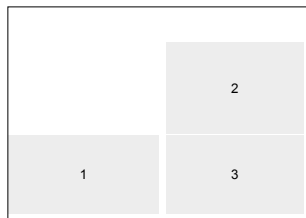
la vie, cela signifie que l'on ne veut plus subir la ville, mais la construire comme un lieu de vie, de partage et de civilisation, pour cultiver le plaisir de vivre ensemble. »

L'un des pans de cette politique est aujourd'hui à l'œuvre, le Grand Conseil ayant approuvé la loi sur la cohésion sociale en milieu urbain. Mais ces principes doivent aussi trouver leur traduction en amont, dans l'urbanisme. C'est ainsi que ce plan directeur vise des densités variables et suffisantes, mais aussi et surtout une distribution plus équitable des activités et des centralités dans l'ensemble du canton. Il préconise aussi la mixité des types d'habitat et la diversité des formes urbaines, afin de maintenir

une ville républicaine et d'empêcher la constitution de ghettos.

Ainsi, par exemple, il n'y a qu'un seul véritable centre ville aujourd'hui, qui cristallise forcément à la fois toutes les envies et toutes les frustrations. C'est là que les entreprises prestigieuses rêvent de s'installer. C'est là que les habitants rêvent de se rendre pour se divertir, faire du shopping, flâner. Le débat sur la piétonisation des rues l'atteste : certains habitants du centre rêvent d'y respirer mieux, d'y trouver plus d'espace, de gagner du terrain sur la route pour les espaces publics. Les habitants du reste du canton ou de la ville, eux, craignent de se trouver exclus de ce centre, qui appartient à tous.





- 1 Quartier PAV ©Yves André
- 2 Pointe de la Jonction ©Genève Tourisme
- 3 Interface CEVA Chêne-Bourg, Eric Maria architectes ©EMA

Le développement d'une agglomération multipolaire constitue une réponse à ce dilemme, avec la création de nouvelles centralités, principalement autour des futures stations du CEVA. Ces centralités revaloriseront et dynamiseront ce qui, aujourd'hui, se vit et se conçoit comme une périphérie. Dans ce contexte, le canton, en concertation avec les communes, tiendra compte de ces objectifs d'occupation équitable du territoire lorsqu'il planifie la localisation future de services publics. Il l'a déjà fait avec les locaux du Ministère public à Lancy et de l'Office cantonal de la population à Onex, avec la Nouvelle Comédie à la gare des Eaux-Vives, le nouveau Musée d'ethnographie – qui s'agrandit sur son propre site. Il poursuivra sur cette voie avec les sites universitaires, avec le nouveau Palais de justice et d'autres équipements publics majeurs.

Ce type de développement répond aussi à une question centrale de nos sociétés, le « défi énergétique » évoqué dans le discours de Saint-Pierre. Chaque kilomètre de déplacement quotidien économisé, que ce soit en transport privé ou en transport collectif, permet de renforcer l'indépendance énergétique d'une communauté et de la rapprocher de ses objectifs de durabilité. Le développement de voies vertes, mais surtout la ville des courtes distances que nous souhaitons ériger, permettront de réduire la dette énergétique que chaque génération cède à la suivante. Il en va de même pour la conception des futurs quartiers et du patrimoine bâti, chaque immeuble devenant aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies de construction, une source de production d'énergie, rapprochant ainsi la consommation de la production.



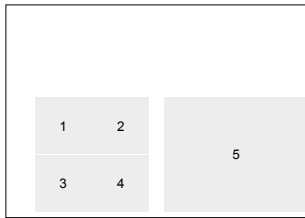


Envie de créer

Genève possède un secteur industriel très puissant et dynamique, tant du côté de sociétés multinationales au prestige avéré, que de son tissu très dense de PME. Cette industrie, sa diversification, sa créativité, constituent un gage de stabilité économique et un vivier d'emplois importants pour tous les niveaux de qualification. Autant que la finance, elle se fonde sur une tradition séculaire dans la Cité de Calvin et a contribué non seulement à la prospérité de la communauté, mais aussi au développement d'une petite bourgeoisie industrielle, d'une véritable classe moyenne au cœur de laquelle ont germé les aspirations démocratiques et républicaines de Genève.

Un plan directeur, aujourd'hui, doit pouvoir anticiper les besoins fonciers futurs des industries et de l'artisanat. C'est ainsi qu'avec la modification récente de la Loi générale sur les zones de développement industriel, les zones industrielles peuvent désormais accueillir des « activités mixtes », avec l'intégration d'entreprises actives dans le domaine tertiaire dans des zones comprenant au minimum 60% d'activités industrielles et artisanales. Les nouvelles surfaces industrielles, leur densification et la possibilité d'y accueillir également des services tertiaires en lien direct avec leurs activités constituent un volet important de la politique de promotion économique de notre canton.





- 1 ©Steeve luncker
- 2 ©Steeve luncker
- 3 ©Steeve luncker
- 4 ©Steeve luncker
- 5 Les Vernets ©Steeve luncker

Pour autant, il ne se limite plus à considérer ces activités comme génératrices de nuisances, devant donc être soigneusement isolées des autres secteurs de la ville, selon le principe du siècle passé, qui voulait que l'on se déplace entre son lieu de travail, son lieu de domicile et ses lieux de loisirs. L'activité économique, génératrice de prospérité, d'échanges, de créativité, mais aussi de vie dans les quartiers d'habitation, fait aujourd'hui partie intégrante des projets de développement du canton.

A ce titre, le secteur de la construction revêt une importance stratégique tant du point de vue de la qualité de l'aménagement du territoire que de la promotion économique. Non seulement il couvre tout l'éventail des formations professionnelles, mais il est aussi l'un des rares qui ne puissent être délocalisés.

Certains types d'emploi et d'activité permettent désormais la cohabitation avec le logement et les loisirs. D'autres, tout aussi nécessaires, doivent trouver des terrains d'accueil où ils ne créeront pas de

nuisances et trouveront des opportunités et des synergies favorables.

La planification de ces secteurs, si indispensables à l'équilibre économique du canton, devient donc beaucoup plus fine et diversifiée. Et cette planification en surface ne doit pas occulter celle qui se tisse dans le sous-sol de notre canton. En partant du cœur de la cité, un dense réseau de fibre optique se construit chaque jour, visant à connecter 80% du territoire cantonal au plus performant des réseaux immatériels.



Envie d'habiter

La pénurie de logements disponibles dans notre canton nourrit de nombreux maux. Elle conduit même à des écarts de richesse et de qualité de vie susceptibles, à terme, de nuire au lien républicain. Comme dans la Genève d'avant 1847, qui connaissait encore le suffrage censitaire, il y a désormais deux catégories d'habitants.

D'un côté, ceux qui disposent d'un bail ancien, à loyer relativement modeste, ou alors qui jouissent de ressources économiques presque illimitées. Les uns comme les autres ont le privilège d'être bien logés.

De l'autre, ceux qui n'ont pas ce privilège. Les jeunes de la classe moyenne. Ceux qui débutent leur vie professionnelle, qui fondent une famille. Des citoyens de Genève qui, comme Rousseau un dimanche de mars 1728, trouvent les portes de la cité fermées. Une triple fermeture : ne trouvant plus de logement à prix abordable dans le canton, ils émigrent en terres vaudoises ou françaises ; mais de là, ils n'ont aujourd'hui plus d'accès raisonnablement possible en voiture, le réseau étant saturé ; et pas encore d'accès satisfaisant en transports publics. Alors que la ligne CFF et l'autoroute entre Genève et Lausanne sont parmi les plus densément fréquentées de Suisse, la Confédération a longtemps tardé à voir l'urgence de leur développement.

Les privilégiés, les bien-logés, ferment les portes aux autres. Ici, une poignée de locataires refuse la construction de neuf étages de logements. Pour cette consultation « auprès des habitants », on avait pris soin de n'accorder le droit de vote qu'à la catégorie des bien-logés. C'est une nouvelle forme de suffrage censitaire. On reconstruit des murailles, on érige une nouvelle aristocratie. Et comme dans toute aristocratie, les privilèges garantissent des rentes à leurs possédants.

Nouvelle féodalité, pratiques contrebandières. Genève est la ville de Suisse qui présente le plus faible taux de mobilité dans le logement, lequel serait encore moindre sans le secteur international. Cela se traduit par une moyenne de 17 ans de présence continue dans le même logement, le bail à loyer étant considéré par beaucoup comme devant offrir les mêmes caractéristiques que la propriété. Il est devenu l'objet d'un commerce, voire de trafics n'ayant aucune légitimité. Lorsqu'un immeuble prend feu, en février 2012 en plein cœur de la Jonction, on découvre avec stupeur qu'il était habité pour moitié par des sous-locataires en situation illégale. Paralysés par la peur d'une expulsion, ces sous-locataires vivent dans un rapport de quasi-vassalité à l'égard de leur bailleur.



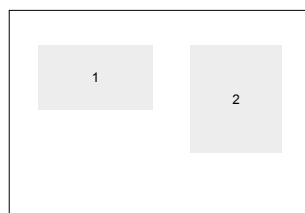
1 Incendie dans un immeuble de la Jonction, février 2012 ©Pierre Albouy





Mais surtout, cette très faible mobilité exclut de fait tout nouvel arrivant, quand ce ne sont pas des pans entiers des nouvelles générations. L'esprit de Genève s'était pourtant toujours construit par l'hospitalité, fût-ce dans les conditions les plus difficiles. Lors du Second Refuge, la ville a vu sa population augmenter de plus d'un tiers entre 1550 et 1580, alors même que ses limites enserrées de murailles ne pouvaient bouger, étant donné la menace extérieure de la contre-réforme et des grandes épidémies. Et cette période, loin d'appauvrir la ville, s'est traduite par une croissance économique sans précédent, malgré les difficultés et désaccords que cet afflux pouvait entraîner.

L'esprit des lois, qui à l'origine devaient protéger le citoyen des effets de variations trop fortes des loyers, s'en trouve perverti. Les loyers modérés ne profitent pas forcément aux personnes à revenus modestes. Les obstacles à la rénovation contribuent d'autre part à une dégradation lente du patrimoine immobilier, dont l'entretien régulier est fortement découragé par des carcans dont ce n'était pas l'objectif. Dans d'autres situations, certains propriétaires font fi de cette législation et transforment, sans autorisation de construire, des appartements destinés aux revenus modestes en studios de grand standing. Il conviendra donc de revisiter les lois qui régissent le territoire, afin de vérifier que les objectifs louables que s'était fixés le législateur soient toujours atteints.



1 Surélévations au Bourg-de-Four ©Service des Monuments et Sites
2 Immeuble de logements sociaux, architecte Sergison Bates et Jean-Paul Jaccaud © Joel Tettamanti



Car la rareté du logement sur le territoire cantonal appauvrit les familles. Alors que les revenus moyen et médian des Genevois figurent en tête de tous les cantons suisses, avec ceux de Zurich, Schwyz ou Bâle-Ville, les revenus réels par ménage après impôts, assurances sociales et loyers nous placent en queue de peloton. Encore une fois, les jeunes ménages, les familles qui travaillent, sont les premières à pâtir de cette évolution. Il en va de même pour des familles en situation de divorce ou de séparation (c'est le cas d'un couple sur deux à Genève),

forcées de trouver deux logements au lieu d'un seul. Ce qui plonge souvent les ménages dans la précarité, comme l'attestent les statistiques sur les travailleurs pauvres, qui constituent près d'une famille monoparentale sur cinq. Les coûts du logement et des assurances sociales exercent aussi une forte pression sur l'emploi, car il devient de plus en plus rare que de jeunes parents puissent, pendant quelques années, s'offrir le luxe de réduire leur taux d'activité pour consacrer plus de temps à l'éducation de leurs enfants.

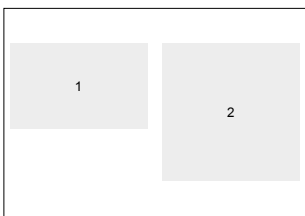


En résumé, les jeunes familles d'aujourd'hui travaillent plus, ont besoin de plus de temps pour se rendre du domicile à leur lieu de travail, ont moins de temps pour leurs enfants et moins d'argent à la fin du mois, après avoir réglé leur loyer et les frais de garde de leurs enfants.

Les Genevois ont pleinement conscience de cette précarité croissante de la classe moyenne. C'est pourquoi, contrairement à ce qui se produit dans d'autres cantons, le peuple genevois soutient régulièrement en votation populaire les projets d'aménagement d'importance cantonale, comme CEVA ou, plus récemment, le futur quartier des Cherpines – et dans un passé plus lointain, la construction de l'aéroport, celle de Palexpo, de l'autoroute de contournement.

Les Genevois ont envie de logements. Si plusieurs dizaines de milliers d'entre eux, ces dernières années, ont élu domicile hors du canton ou du pays, ils l'ont fait probablement faute de solution à Genève.

Les Genevois ont aussi envie d'accéder à la propriété de leur logement. Depuis plusieurs années, Genève se singularise par des résultats très favorables à l'accession à la propriété lors de votations populaires fédérales. Cette aspiration illustre d'abord l'attachement de nos concitoyens à leur territoire. Elle répond aussi à un besoin d'ancrage dans une région, une commune, un quartier. Et elle constitue une réponse intelligente aux incertitudes croissantes liées au financement de nos retraites. Chaque année, plusieurs centaines de nouveaux logements destinés à la propriété par étage (PPE) bénéficient de prix de vente contrôlés par l'Etat, afin de permettre à la classe moyenne d'y accéder. Cette politique est juste. Mais l'analyse détaillée des promotions abouties dans le passé démontre qu'elle aussi a subi des contournements inadmissibles. Dans certains cas, près de la totalité de ces logements sont en réalité remis en location, et servent leurs acquéreurs dans de seuls objectifs d'optimisation capitalistique ou de spéculation. Nous devons mettre un terme à ces pratiques. Les logements construits en PPE ne doivent être acquis que par celles et ceux qui les occuperont.

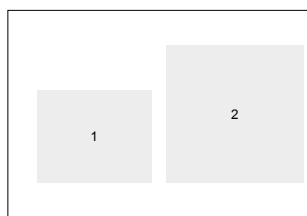


1 Centre intergénérationnel de Meinier, dar architecte © dar
2 Logements d'utilité publique novateurs, Atelier Bonnet architectes ©Atelier Bonnet

Seule la construction en suffisance de nouveaux logements sur l'ensemble du territoire cantonal peut, à terme, réduire la pression constante sur le niveau de vie des familles. Elle seule peut aussi détendre un marché locatif tétanisé où se multiplient des pratiques opaques.

Enfin, ce constat : pour loger les 100'000 enfants résidant actuellement à Genève,

nous devons construire des logements en suffisance au cours des 20 prochaines années. A chaque logement que nous ne construirons pas, c'est une jeune famille à qui nous n'aurons pas donné sa chance de vivre près de ses parents, de ses amis, de son emploi. Le présent plan directeur fournit les bases indispensables pour parvenir à cet objectif sans dilapider notre territoire.



1 Concertation pour les Cherpines © Etat de Genève
2 © Steve Luncker



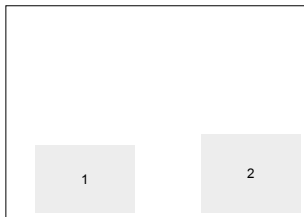
Envie de liberté

S'il y avait des appartements libres en suffisance et à des prix accessibles, dans quels quartiers voudriez-vous vivre ? Posez la question autour de vous. On vous répondra le plus souvent : la vieille ville, le vieux Carouge, Plainpalais, les Eaux-Vives, voire Saint-Jean ou les Pâquis. Des quartiers denses, variés, urbains, des rues animées, avec des espaces publics attrayants. Des quartiers dont nous jouissons aussi grâce à l'attention portée à la préservation du patrimoine bâti, avec la législation novatrice préservant les ensembles du 19^e et du début du 20^e siècle. A l'image de ces quartiers qui nous font aussi rêver lorsque nous voyageons, à Barcelone, Lisbonne, Rome, Paris, Amsterdam ou Copenhague. Des villes toutes infiniment plus denses que Genève. D'autres, aux goûts moins urbains, préféreront le hameau de Landecy, Meyrin village, Hermance, Russin, etc.

Puisque c'est ailleurs que nous portons nos rêves, pourquoi nous contentons-nous de construire des quartiers uniformisés ? Depuis plusieurs décennies, l'imagination et la créativité semblent avoir déserté notre canton en matière de logement. Les pratiques administratives et les normes imposées par l'Etat portent à ce titre une part de responsabilité certaine. On ne construit plus que des immeubles standardisés, des parallépipèdes rectangles bordés de tristes bandes de pelouse tout aussi normées. Trop étroites pour que des enfants y jouent au ballon. Trop proches des façades pour qu'on y supporte l'odeur et la fumée d'une grillade. Trop grandes à l'inverse pour laisser aux terrasses et aux trottoirs l'espace où pourrait se déployer une animation urbaine. Des quartiers qui ne font rêver personne. Cet état de fait reflète tout à la fois la défiance envers les voisins, le conformisme des prescripteurs et la lassitude des concepteurs. Il en résulte qu'un immeuble semblable à un morceau de sucre représente la solution de facilité.



Qu'il s'agisse d'habitations individuelles, d'immeubles de logements ou de halles industrielles, des constructions isolées sont incapables de créer rues, avenues, boulevards, places ou parcs publics. De plus, elles contribuent à un gaspillage du sol. Il importe donc de favoriser des formes urbaines qui privilégient l'agrégation d'édifices, leur combinaison dans une collaboration intelligente, qui offre toute une gamme de transitions agréables entre le chez-soi et la place publique. On concevra ainsi à nouveau des quartiers vivants, où l'on flâne avec joie, où l'on se sent en sécurité.



1 Vieux Carouge ©Genève Tourisme
2 Ilôt Montchoisy, Maurice Brailleard architecte ©Fondation Brailleard

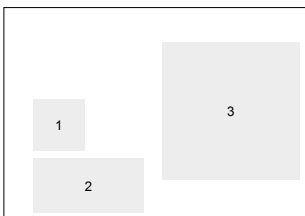
La langue française offre un riche patrimoine de vocabulaire pour décrire nos lieux de vie. Pourtant, la réalité de nos espaces vécus tend à s'appauvrir : répétition de pièces de mêmes dimensions, posées les unes à côté des autres, le salon occupant l'espace de deux chambres. Il convient donc de leur rendre leur diversité. Des mots comme entrée, vestibule, antichambre, alcôve, réduit, lucarne, soupenette, oriel, jardin d'hiver, etc., doivent retrouver un usage quotidien qui puisse traduire la variété des nouveaux logements qu'il s'agit de construire pour décrire nos lieux intérieurs de vie. De même, nos espaces publics doivent offrir eux aussi cette richesse de nuances : la rue, l'allée, la contre-allée, la promenade, la marquise, le portique, l'arcade, la galerie, le passage, le passage couvert, le porche, la cour, l'arrière-cour, le perron, le seuil, etc., et non plus représenter le plus court chemin entre la voiture et le salon.



Pourquoi Genève a-t-elle ainsi brimé l'imagination de ses architectes, imagination fertile lorsqu'il s'agit de concevoir des immeubles administratifs, mais ligotée dès lors que l'on parle de logements ? La densité, souvent citée comme prétexte, n'est pas en cause. Elle est la même, par exemple, dans le vieux Carouge si prisé et poétique, que dans le quartier adjacent des tours de Carouge. La législation et les pratiques administratives doivent être repensées et assouplies, mais aussi une certaine culture urbanistique de la planification absolue, résultant d'une défiance à l'égard de ceux qui construisent, inventent, dessinent.

Ce plan directeur dessine des intentions, des zones cibles. Il donne de grandes orientations. En aucun cas il n'ambitionne de dessiner aujourd'hui déjà le contour détaillé des rues et des immeubles de demain. Au contraire : il offre de nouveaux espaces, qu'il conviendra d'occuper avec envie et avec plus d'imagination, selon la démarche de concertation que l'Office de l'urbanisme a adoptée depuis peu pour ses « grands projets ». Et il devra s'accompagner de propositions de réformes législatives visant à accorder plus de liberté à la création, à la condition de répondre aux ambitions de qualité des espaces publics, de qualité des aménagements paysagers, de connexion aux axes de transports privés ou collectifs.





1 Immeuble de logements à Vandoeuvres, Atelier Bonnet architectes © Yves André
2 Ecoquartier de la Jonction, Dreier & Frenzel architectes © DFA
3 © Steeve Luncker

Envie de lien

Genève paie aujourd'hui le prix d'un développement urbain qu'elle a essentiellement exporté au-delà de ses frontières. Ce choix a aujourd'hui des conséquences multiples : engorgement des voies de circulation, pénurie de logements, mitage du territoire dans les régions voisines (canton de Vaud et départements français voisins), fragilisation des ressources fiscales du canton qui exporte ses contribuables. Pour la vie des citoyens, les conséquences sont autrement plus néfastes encore : hausse excessive du prix du logement, forte déperdition de temps et d'énergie dans les transports publics ou privés, de jeunes familles souvent contraintes de quitter le canton, d'habiter loin de leurs parents, de leurs amis, de leur lieu de travail.

Le projet de nouvelle péréquation financière, qui avantagera les communes accueillant des habitants, leur donnera aussi les ressources nécessaires à assurer la qualité des prestations publiques de proximité. En proposant de prélever la totalité de la fiscalité communale sur la seule commune de résidence, le Conseil d'Etat vise d'abord à supprimer une disposition législative – unique en Suisse – qui pénalise la création de logements et le maintien du lien social. Pour l'instant en effet, chaque habitant du canton paie une part prépondérante de ses impôts municipaux sur la commune où il exerce son activité lucrative. A l'inverse, sa commune de domicile n'en perçoit qu'une fraction. Cette répartition ne correspond en aucune sorte à celle des charges effectives, car les charges communales liées au logement dépassent de loin celles qu'entraîne l'exercice d'une activité lucrative. En accueillant des

habitants, une commune doit assurer l'entretien de la voirie, les infrastructures scolaires ou d'encadrement de la petite enfance, la police de proximité, la prévention et la lutte contre les incendies, les infrastructures et le soutien aux associations culturelles et sportives. Autrement dit, c'est bien à la commune de résidence qu'il appartient d'offrir un cadre favorable au maintien du lien social entre ses habitants. L'imposition communale sur le lieu de domicile rendra justice à ce rôle déterminant des communes. Et cessera de dissuader les communes d'accueillir de nouveaux logements.



Le déficit de logements dans le canton contribue aussi à creuser l'écart entre jeunes et anciennes générations, que met en lumière le « Rapport social 2012 » publié en octobre 2012 par le Centre de compétence suisse en sciences sociales, en indiquant que les contacts entre générations dans notre pays sont d'une « rareté préoccupante ». A Genève, la pénurie de logements fait obstacle aux projets de fonder une famille. Ainsi, comme le confirme l'Observatoire statistique transfrontalier dans ses projections démographiques 2011-2040, le taux de fécondité dans le canton de Genève est le plus bas de la région (1,4 enfant par femme). Ce taux se monte à 1,75 dans le district de Nyon, nettement supérieur à la moyenne vaudoise (1,6), ce qui semble attester un phénomène d'exil des jeunes familles genevoises vers le district de Nyon. Ce taux grimpe à 1,9 enfant par femme dans le Genevois français. Cette tendance se confirme avec le constat que l'âge moyen est de 40 ans dans le canton de Genève, contre 37 et 38 dans le Genevois français et le district de Nyon.



1 ©Steeve luncker
2 ©Steeve luncker
3 ©Steeve luncker

Construire pour nos enfants, c'est aussi construire pour nos aînés. C'est leur permettre de rester à proximité de leurs enfants et de leurs petits-enfants. C'est leur offrir des quartiers emplis de vie, de jeunesse, d'espoir. C'est leur offrir des espaces de solidarité intergénérationnelle.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons mieux impliquer les communes, non seulement dans la conception des nouveaux quartiers, mais aussi dans leur réalisation concrète.

Les communes peuvent et doivent aussi, notamment via leurs fondations immobilières, devenir de véritables acteurs du marché du logement, y compris pour les loyers non soumis à condition financière (loyers libres). Leur engagement fort dans ce domaine est de nature à entraîner plusieurs impacts favorables. Acteurs sans but lucratif, elles exerceront un effet modérateur sur l'évolution des loyers. Acteurs locaux, elles auront ainsi dans leurs mains les instruments pour mettre à disposition des logements pour leurs enfants, dans toutes les catégories sociales, et maintenir ainsi le lien social et la mixité dans tout le canton.

Retrouvez le plan directeur cantonal 2030 sur :
www.ge.ch/plandirecteur2030



1 ©Steeve luncker



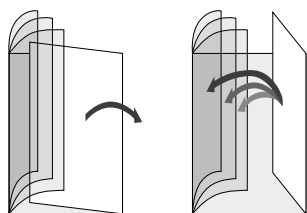
Plan **Genève 2030**

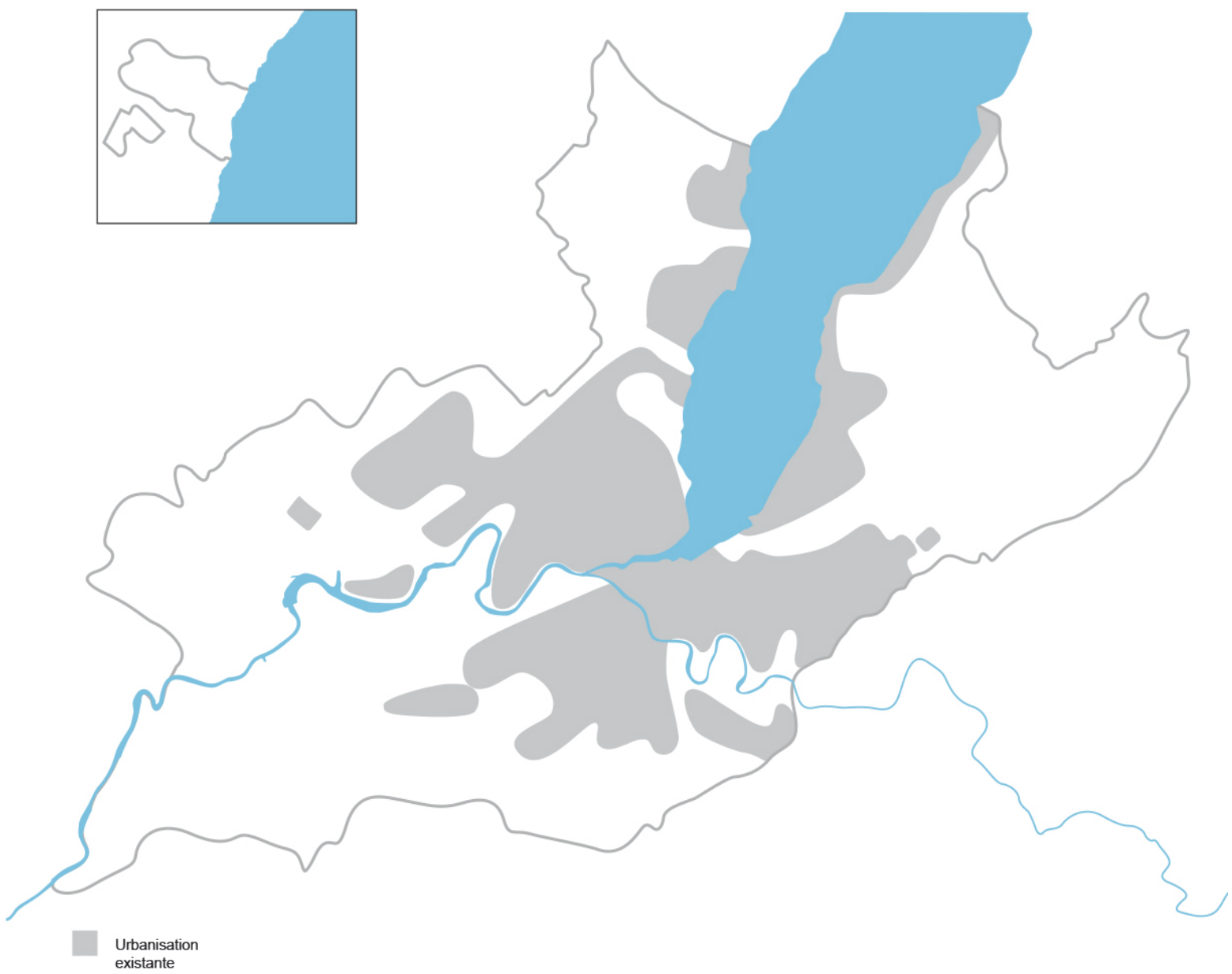
Ces plans ont valeur indicative et ne peuvent servir de référence juridique.

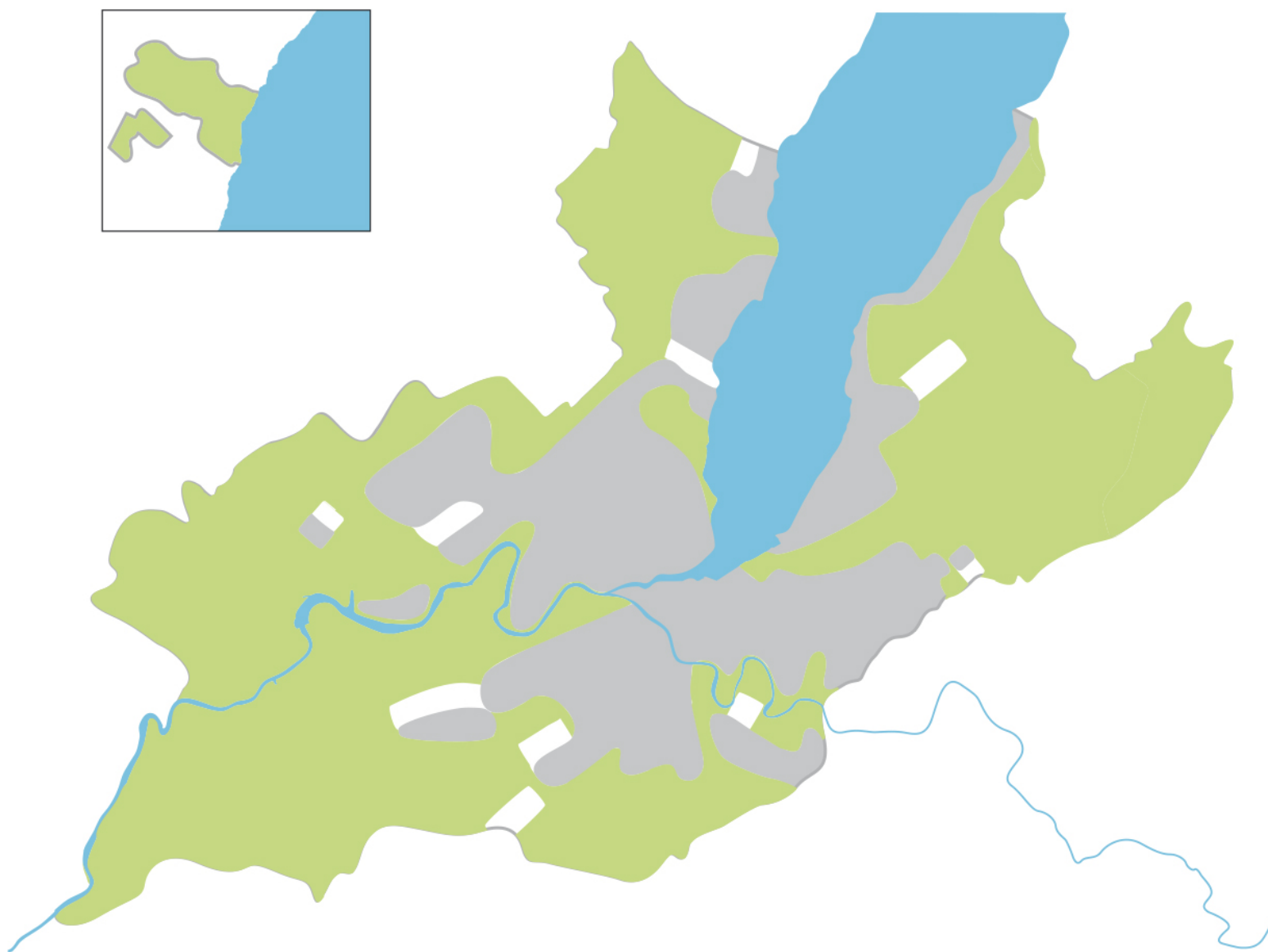
La plupart des zones destinées au logement prévoient aussi des surfaces pour les activités. De même, des logements sont également envisagés dans certains espaces dédiés prioritairement aux activités.



Les plans sur les calques peuvent être regardés superposés les uns sur les autres, ainsi qu'individuellement en glissant entre chaque calque le rabat avec le plan du canton.

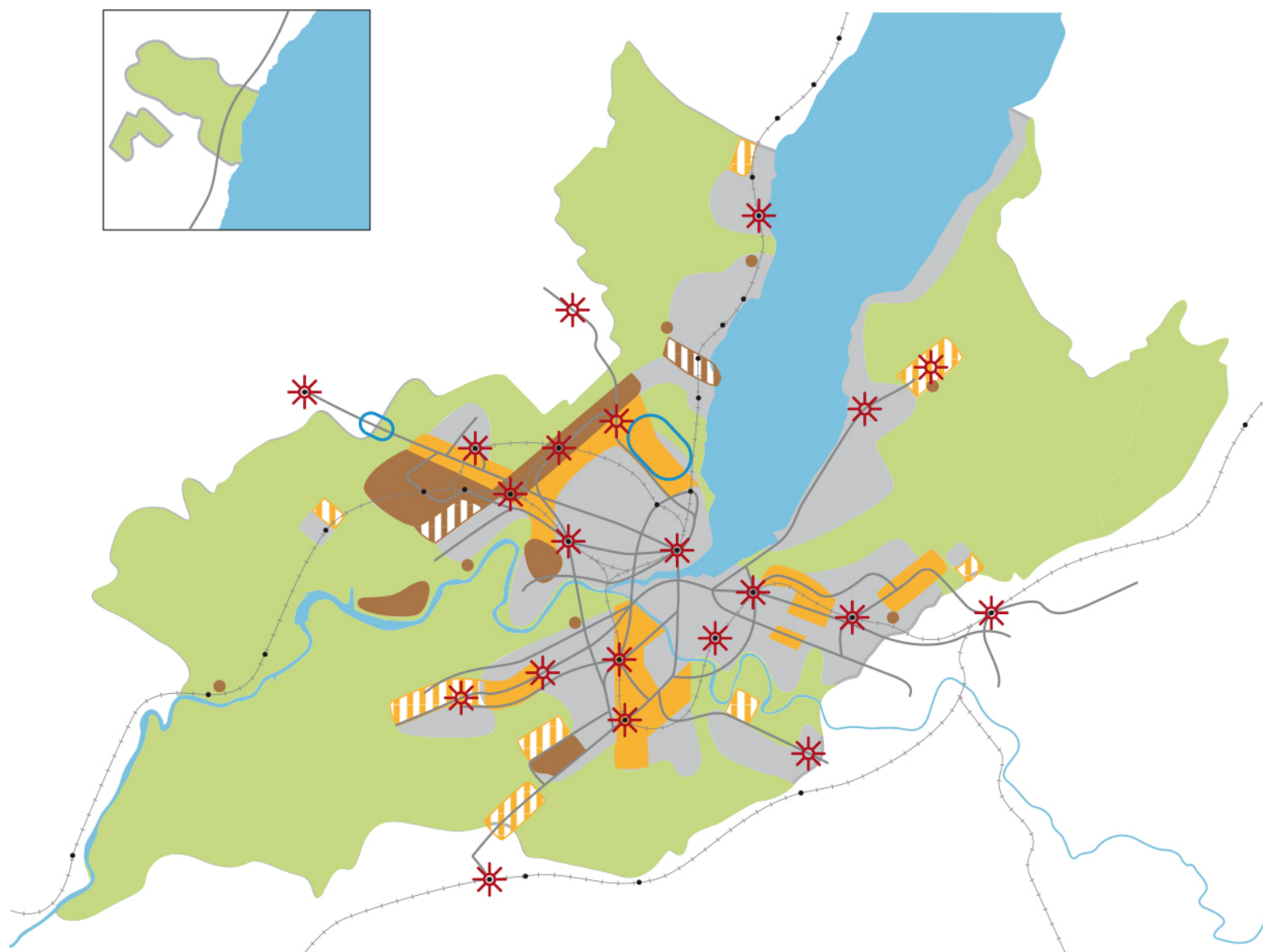






Urbanisation
existante

Espace rural et forestier



Urbanisation existante

Densification activités

Extension activités

Densification logements

Extensions logements

Renforcement des centres régionaux et locaux

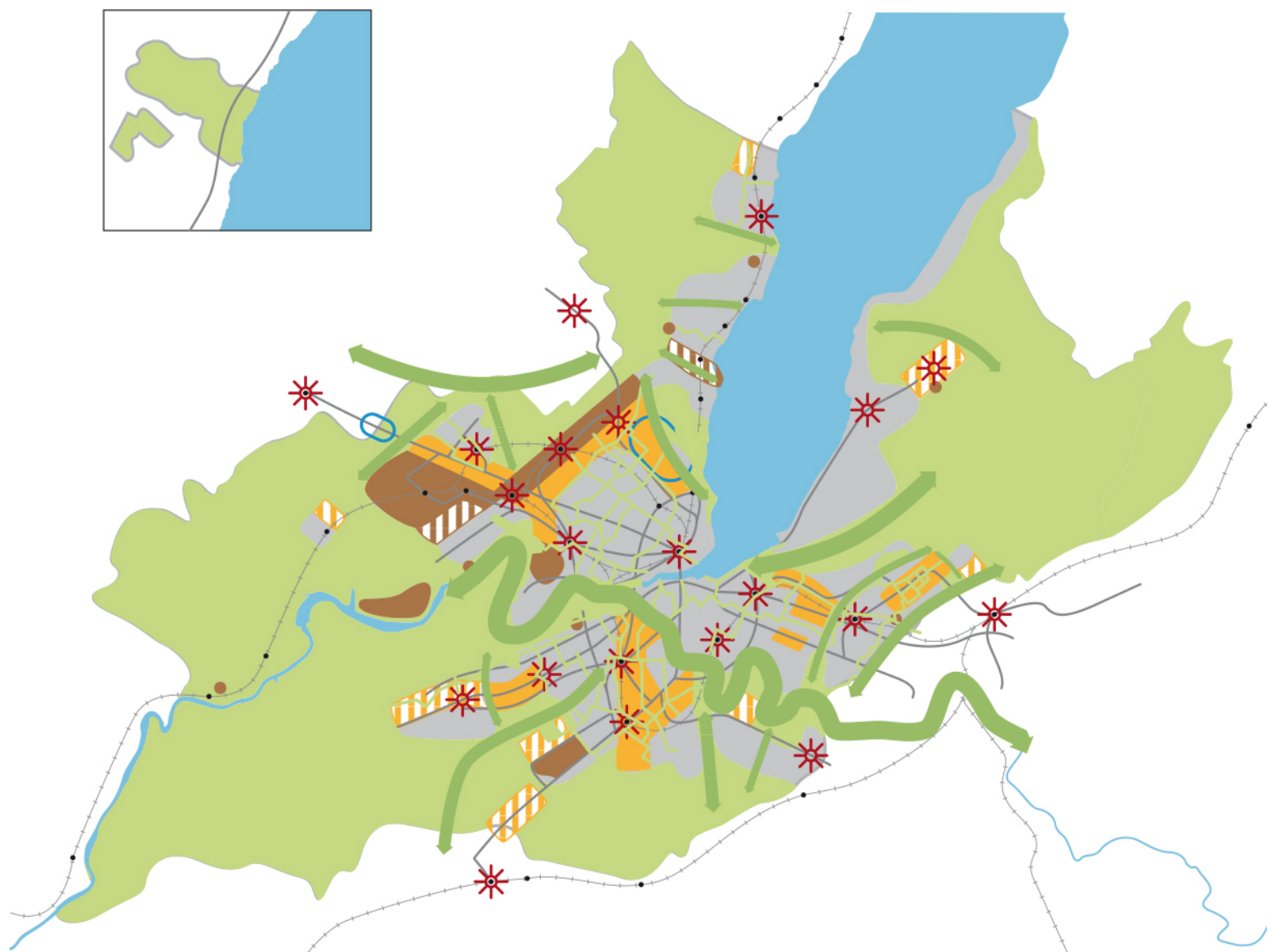
Secteur des organisations internationales

Gares

Réseau ferroviaire

Axes structurants de transports collectifs

Espace rural et forestier



Urbanisation existante

Espaces verts

Pénétrantes de verdure

Densification activités

Extension activités

Densification logements

Extensions logements

Renforcement des centres régionaux et locaux

Secteur des organisations internationales

Gares

Réseau ferroviaire

Axes structurants de transports collectifs

Espace rural et forestier

Brève histoire **de l'urbanisme genevois**

Si Genève dispose depuis des siècles d'une notoriété internationale sans commune mesure avec sa taille, elle le doit pour une bonne part à sa situation géographique privilégiée. Un privilège qui a été soigneusement entretenu tout au long de l'histoire.



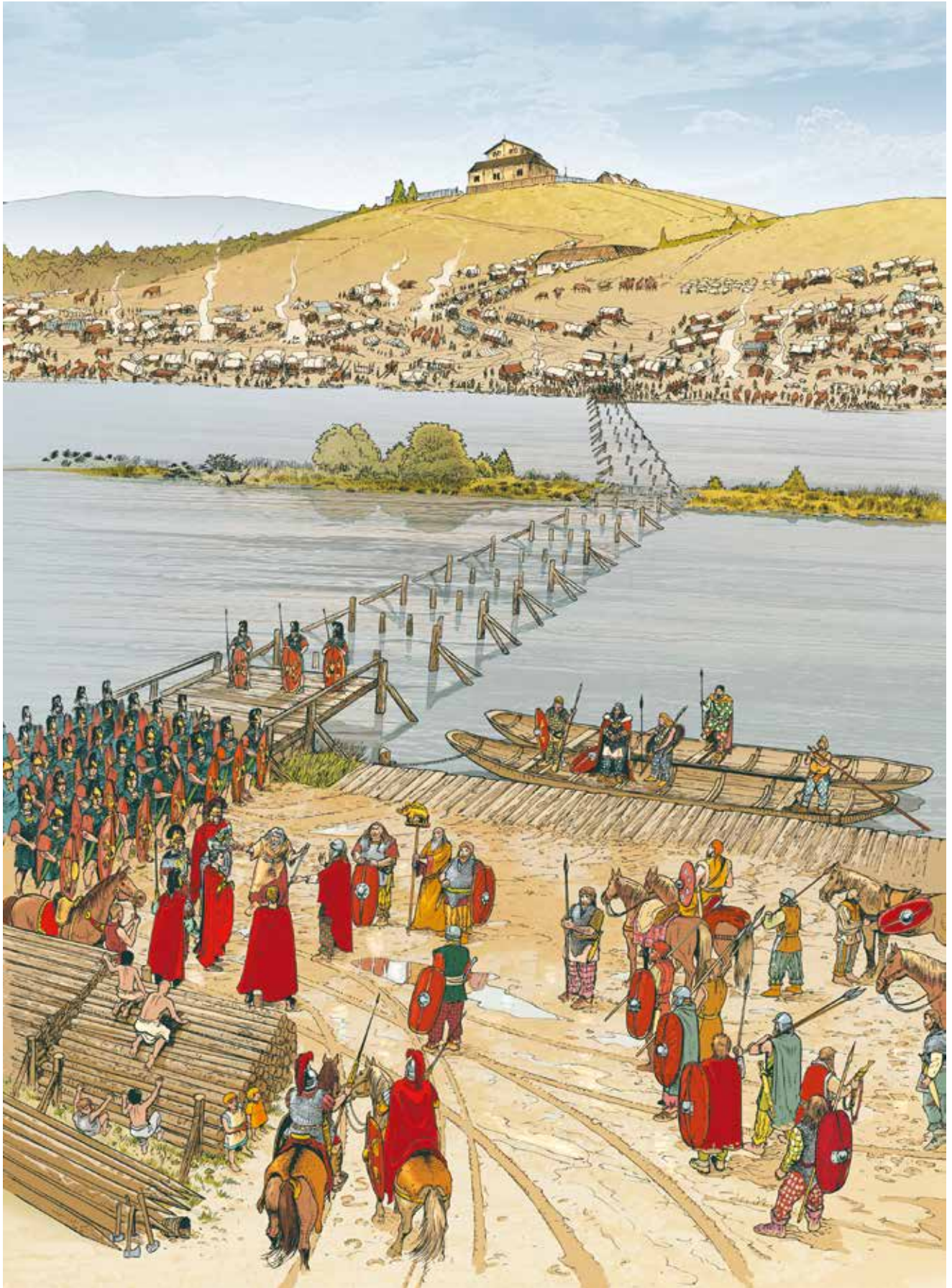
© Genève Tourisme

58 av. J.-C. Le Pont

le passage

Dès l'époque gauloise, une éminence composée de graviers et de sables, située à la confluence du Rhône et de l'Arve, s'impose comme un refuge naturel propice à l'établissement humain. Elle marque l'extrémité du lac, qui s'écoule dans une cuvette formée par les trois massifs du Jura, du Vuache et du Salève. Occupée par les Allobroges, qui y avaient installé un premier oppidum fortifié en bois, cette bourgade contrôle le premier passage aval d'une rive à l'autre du lac.

Grâce à cette position stratégique dans le territoire, Genève joue pour la première fois un rôle géopolitique à l'échelle du continent. En 58 av. J.-C., les armées romaines empêchent les Helvètes de l'emprunter, lors de leur tentative avortée de migration vers le sud-ouest de la Gaule. Ce pont sur le Rhône et la bourgade qui le domine, dénommée Genua, sont mentionnés par Jules César dans « La Guerre des Gaules ». Genève s'impose ainsi comme le point de passage obligé du Plateau helvétique au Midi. Elle fait donc figure de tête de pont, mais aussi de carrefour (*quadruvium*, vraisemblable étymologie de Carouge).



1444 La pêche miraculeuse

la ressource

Etre situé à l'émissaire d'un lac procure des avantages considérables, qui ne sont pas seulement de nature stratégique. On y bénéficie d'une eau filante, poissonneuse, dont le renouvellement incessant permet de puiser la boisson, d'abreuver les bêtes, d'emporter les salissures et de faire tourner les moulins. Avec la glaise tirée de ses berges, on peut cuire des briques.

Le peintre Konrad Witz ne s'y est pas trompé : sur un retable daté de 1444, dont on retient qu'il est la première représentation précise d'un paysage dans l'histoire de la peinture occidentale, il installe l'épisode biblique de la pêche miraculeuse dans la rade. Il indique ainsi, de manière métaphorique, que Genève peut tirer une ressource presque infinie de sa position au fil de l'eau. En recoupant les sources d'archives avec les observations faites sur chaque détail du tableau, les historiens ont pu vérifier la stupéfiante véracité de celui-ci. « La pêche miraculeuse » offre donc la première image fiable de Genève, non seulement du point de vue du paysage, mais aussi du point de vue de sa réalité urbaine. Elle peut ainsi être considérée comme l'œuvre fondatrice de la culture urbanistique de notre canton.

Elle atteste surtout la prospérité de cette cité à la fin du Moyen-Age, alors que ses citoyens ont déjà obtenu de l'Evêque de larges pans d'autonomie politique, et que les halles construites au Molard pour l'accueil des marchands, les franchises et les garanties de sécurité accordées par le Comte de Savoie – dont une délégation chevauche pacifiquement vers Genève, dans ce tableau – permettent à celle-ci de se revendiquer l'une des premières places de foire de la région.



1536-1602 Le Refuge

la protection

Depuis que le peuple a adopté la Réforme en 1535 et dans le contexte des persécutions confessionnelles qui déchirent l'Europe et la France, Genève se dote d'une nouvelle enceinte fortifiée, détruit ses faubourgs et abat les arbres susceptibles de dissimuler des ennemis. Pourtant, l'exiguïté spatiale à laquelle elle est désormais contrainte ne l'empêche pas d'accueillir nombre de réfugiés huguenots, ce qui lui donne une très forte identité cosmopolite. Ainsi, entre 1550 et 1580, on estime que la population de Genève est passée de 13'000 âmes à plus de 17'000, nonobstant les épidémies de peste (1545), les disettes et la guerre.

Ce repli à l'intérieur des remparts de la cité oblige graduellement les Genevois à utiliser plus rationnellement l'espace disponible, à surélever nombre de maisons d'un ou de plusieurs étages et à répartir soigneusement les activités, pour éviter qu'elles n'occasionnent trop de gêne entre elles.

L'accueil de persécutés huguenots, en particulier après la Nuit de la Saint-Barthélémy (1572) ou la révocation de l'Edit de Nantes (1685), permettra aussi à Genève de prendre de la hauteur sur les plans économique et intellectuel. C'est en effet une élite intellectuelle, financière, industrielle qui trouve refuge dans notre cité. Un terreau particulier dans lequel germera le ferment des grands artisans du secours humanitaire et de la paix, Jean-Jacques de Sellon, Henri Dunant, Gustave Moynier, Elie Ducommun. Genève s'efforcera, avec ces grands hommes, de bâtir le refuge du droit dans chaque pays du monde.

PLAN GÉNÉRAL D'AGRANDISSEMENT DE LA VILLE DE GENÈVE,

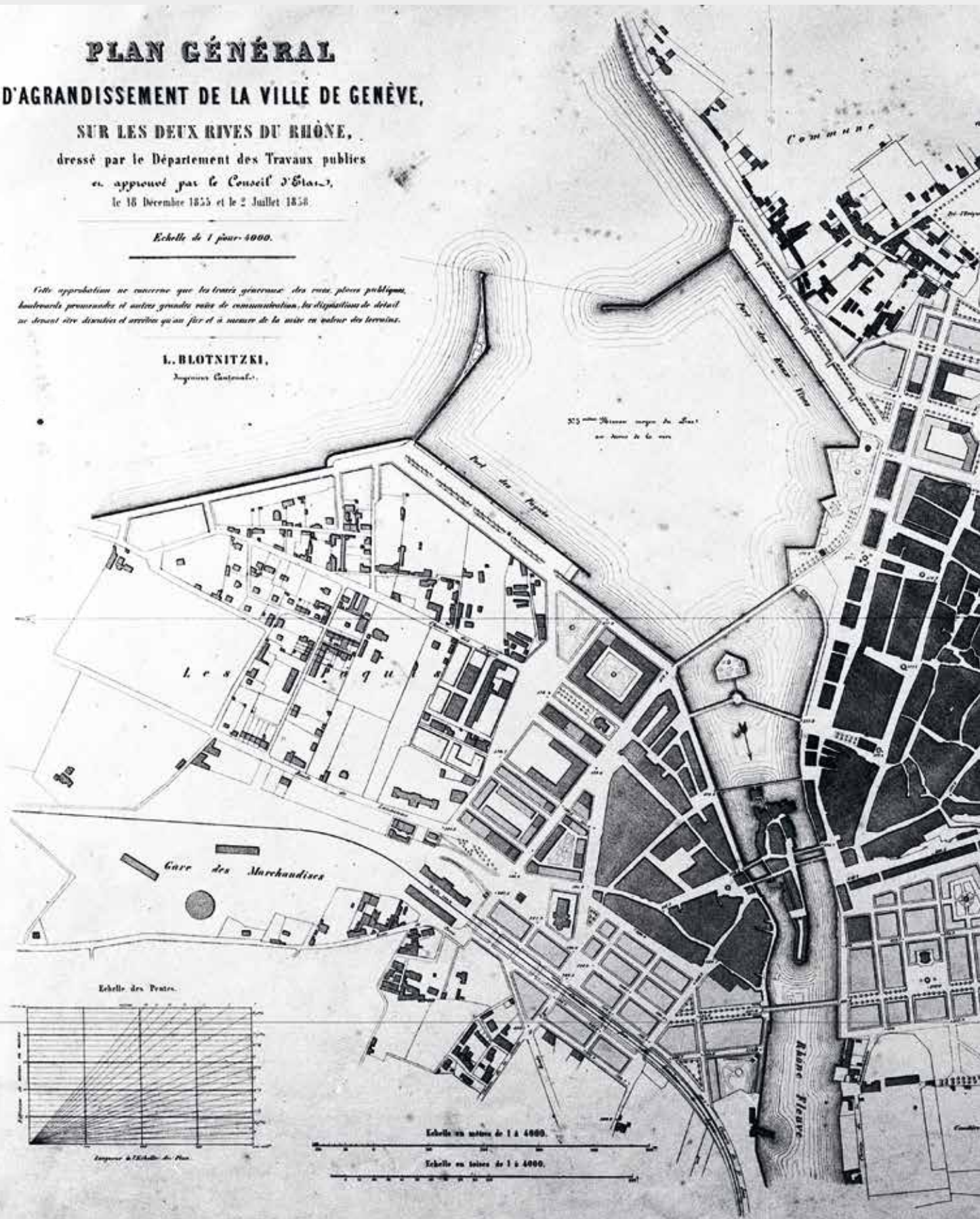
SUR LES DEUX RIVES DU RHÔNE,

dressé par le Département des Travaux publics
et approuvé par le Conseil d'Etat,
le 18 Décembre 1855 et le 2 Juillet 1856

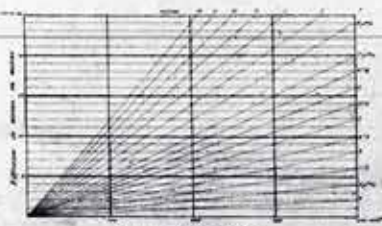
Echelle de 1 pouce = 4000.

Cette approbation ne concerne que les tracés généraux des rues, places publiques, boulevards promenoirs et autres grandes voies de communication, les dispositions de détail ne devant être discutées et arrêtées qu'au fur et à mesure de la mise en valeur des terrains.

L. BLOTNITZKI,
Ingénieur Cantonal.

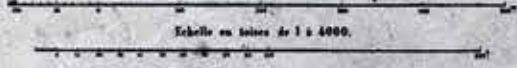


Echelle des Pentes.



Emploi de l'Echelle de Plan.

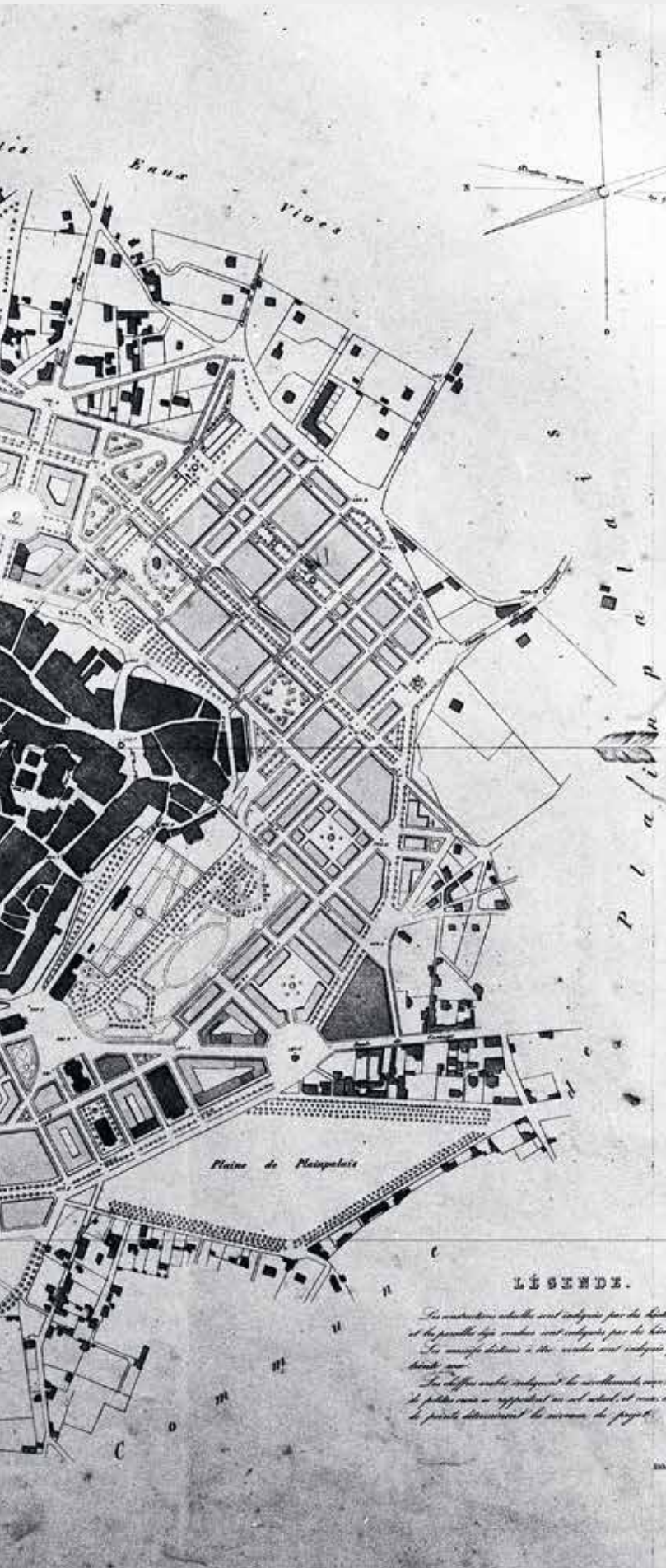
Echelle en toises de 1 à 4000.



Echelle en toises de 1 à 4000.

1858 Blotnitzki

la promesse



Réalisée après un vote populaire et d'après débats en 1849, la démolition des fortifications « à la Vauban » du XVIII^e siècle répond à leur obsolescence stratégique, mais aussi à la volonté symbolique du gouvernement issu de la révolution fazyste de marquer une rupture avec une cité de privilèges. Mené à l'impulsion de Jean-Jacob (James) Fazy, le nivellement de cette enceinte marque donc la fin de l'Ancien régime, l'avènement de la démocratie, l'entrée de Genève dans l'ère industrielle et un élan d'ouverture au monde. Ce qu'incarne l'arrivée à Cornavin en 1854, à l'initiative notamment de Guillaume-Henri Dufour, du chemin de fer de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, une année avant la première liaison ferroviaire avec Lausanne.

Associé à Dufour, Fazy réalise l'opération des Bergues, puis la promotion du square du Mont Blanc. Celles-ci seront le prélude à la mise en place d'un plan général d'urbanisation des 151 hectares de terrain gagnés grâce au nivellement des fortifications : le « Ring » genevois, également appelé « Ceinture fazyste ». Ce plan, daté de 1858, portera le nom de l'ingénieur cantonal Léopold Stanislas Blotnitzki, mais il est en réalité la forme la plus aboutie de réflexions menées et de plans réalisés auparavant tant par Dufour que par Christian Isaac Wolfsberger. Il induit notamment l'installation d'une ceinture verte et une morphologie urbaine en îlots, d'inspiration haussmannienne. Il est probable qu'il ait influencé une opération urbanistique qui lui est contemporaine, le « Ring » à Vienne.

Au tournant du siècle s'amorce un changement d'échelle : le développement de la ville de Genève s'étend au-delà de son territoire politique et touche les communes voisines. C'est la promesse d'une vision régionale qui annonce l'amorce d'une planification du territoire cantonal dans sa totalité. L'adoption de plusieurs lois relatives à son aménagement correspond à l'élaboration d'un plan d'ensemble, lequel fait la synthèse de croquis, de statistiques, de vues d'ensemble et de tous les faits qui concernent le développement de la ville.

ATLAS TOPOGRAPHIQUE
DE LA SUISSE

CANTON DE GENÈVE

Echelle 1 : 25000

3^{me} Edition

Contourés au double d'après la Carte de France

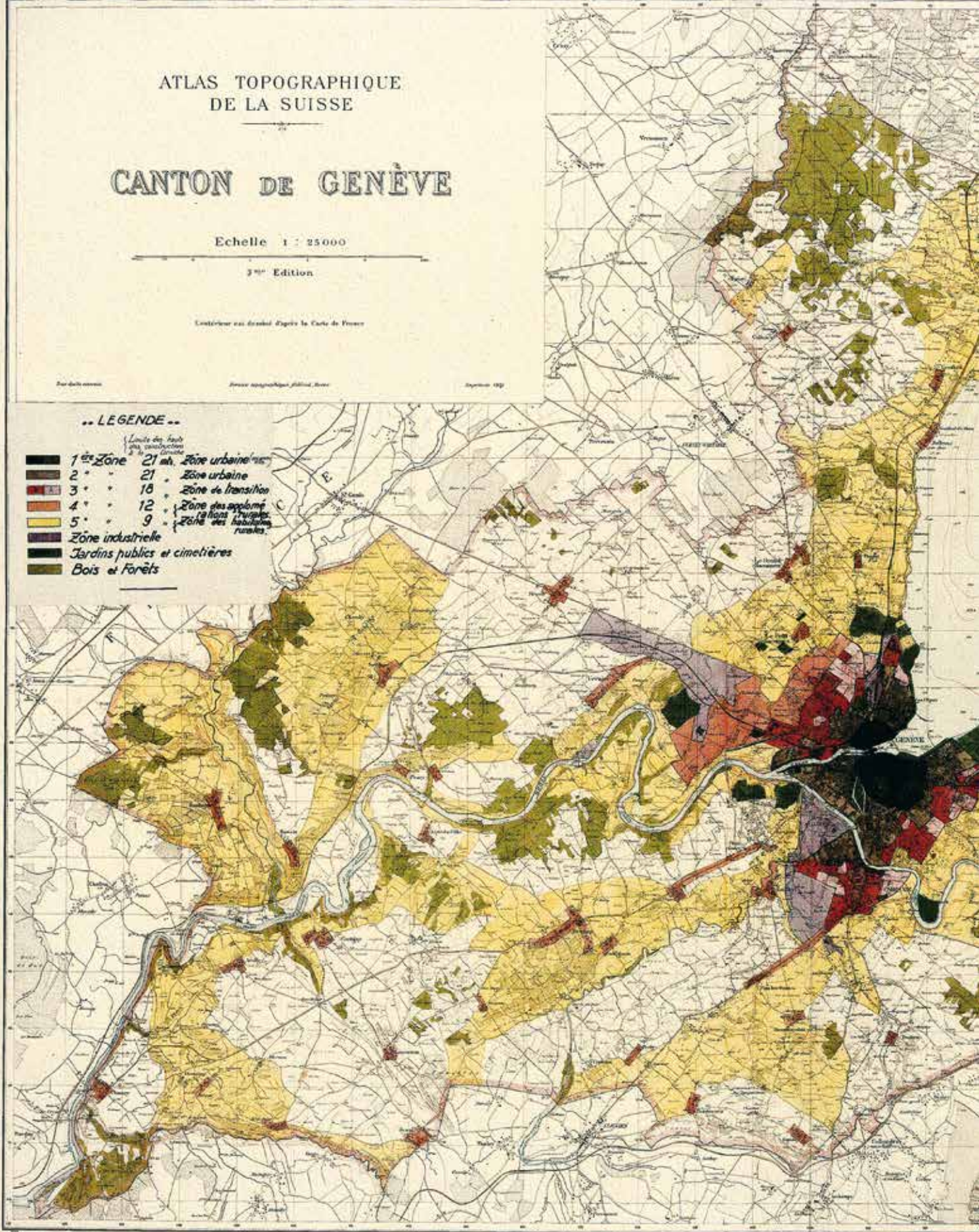
Sur dalle en zinc

Service topographique fédéral, Bâle

Septembre 1932

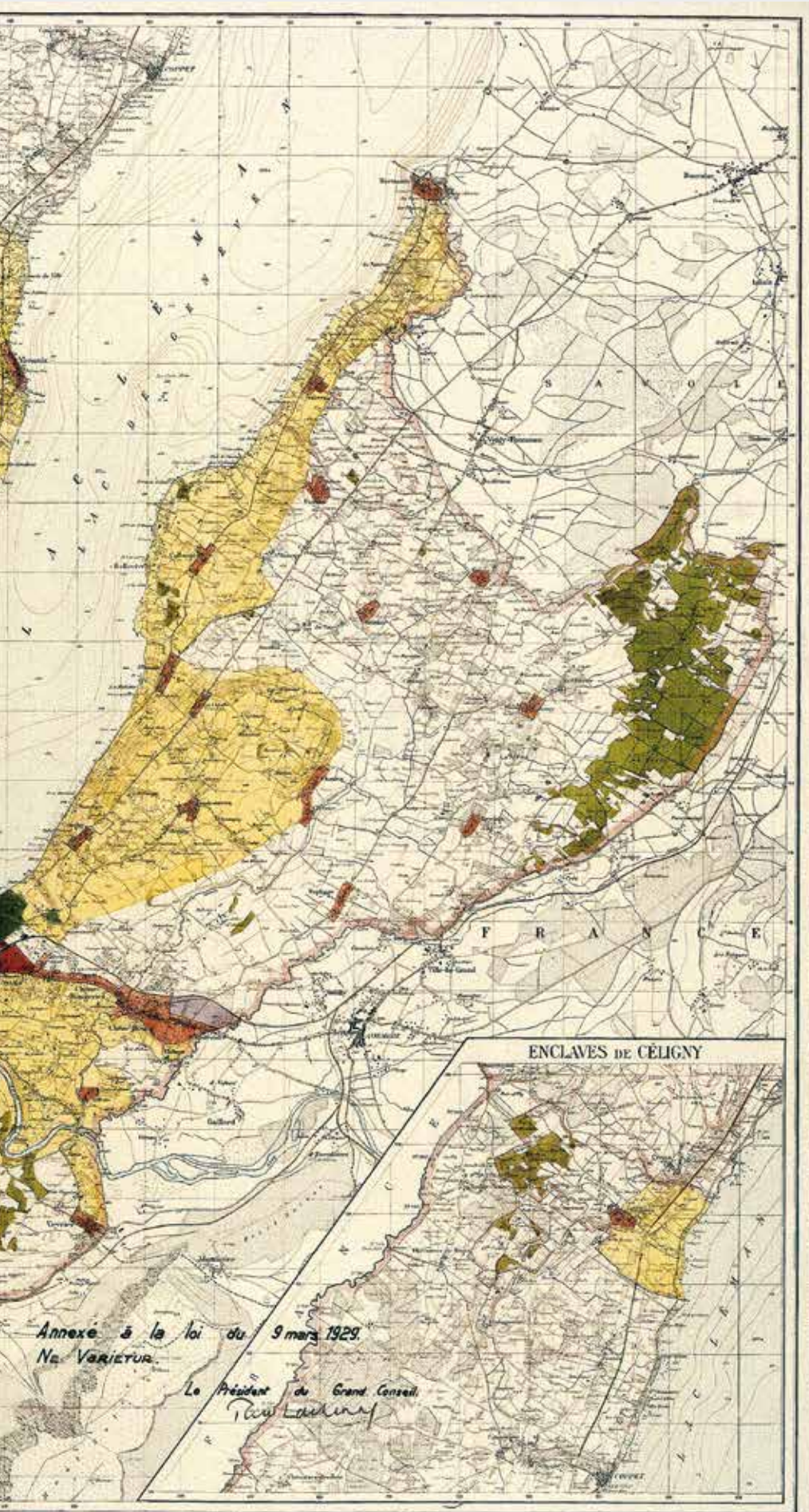
.. LEGENDE ..

	1 ^{re} Zone	21 m.	Zône urbaine
	2 ^e "	21 "	Zône urbaine
	3 ^e "	18 "	Zône de transition
	4 ^e "	12 "	Zône des applem- tations rurales
	5 ^e "	9 "	Zône des habitations rurales
	Zône industrielle		
	Jardins publics et cimetières		
	Bois et Forêts		



1929 Plan Camille Martin

l'extension et les zones



En 1895, le Conseil d'Etat décide de faire réaliser un plan d'extension des voies de communication de la ville de Genève et des communes de Carouge, de Plainpalais et du Petit-Saconnex. Celui-ci prévoit l'obligation de créer de nouvelles artères et alignements, ainsi que les tracés ferroviaires. Parmi ceux-ci, on note déjà la présence de deux variantes d'une liaison entre les gares de Cornavin et des Eaux-Vives.

Cependant, en 1917, un groupe de personnalités critique ce plan d'extension, qui à ses yeux porte atteinte au paysage et ne permet pas un développement cohérent des nouvelles constructions. Trois ans plus tard, le Grand Conseil adoptera la Loi pour la conservation des monuments et la protection des sites, ancêtre de l'actuelle Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS).

L'un des membres de ce groupe, Camille Martin, devient directeur du Bureau du plan d'extension. Il jouera un rôle moteur pour l'adoption, en 1929, de deux lois relatives à l'aménagement urbain, la Loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités (LExt) et la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI), à laquelle il annexe le premier plan des zones de construction.

Ce plan prévoit cinq zones d'habitat et des zones industrielles qui se situent à proximité des voies de chemin de fer existantes ou projetées. Il initie la tendance d'un développement urbain en étoile, se développant de manière assez rationnelle le long des lignes de tramways, alors que les espaces libres entre ses branches permettent à la végétation de pénétrer presque jusqu'au cœur de la ville.

ATLAS TOPOGRAPHIQUE
DE LA SUISSE







CANTON DE GENÈVE

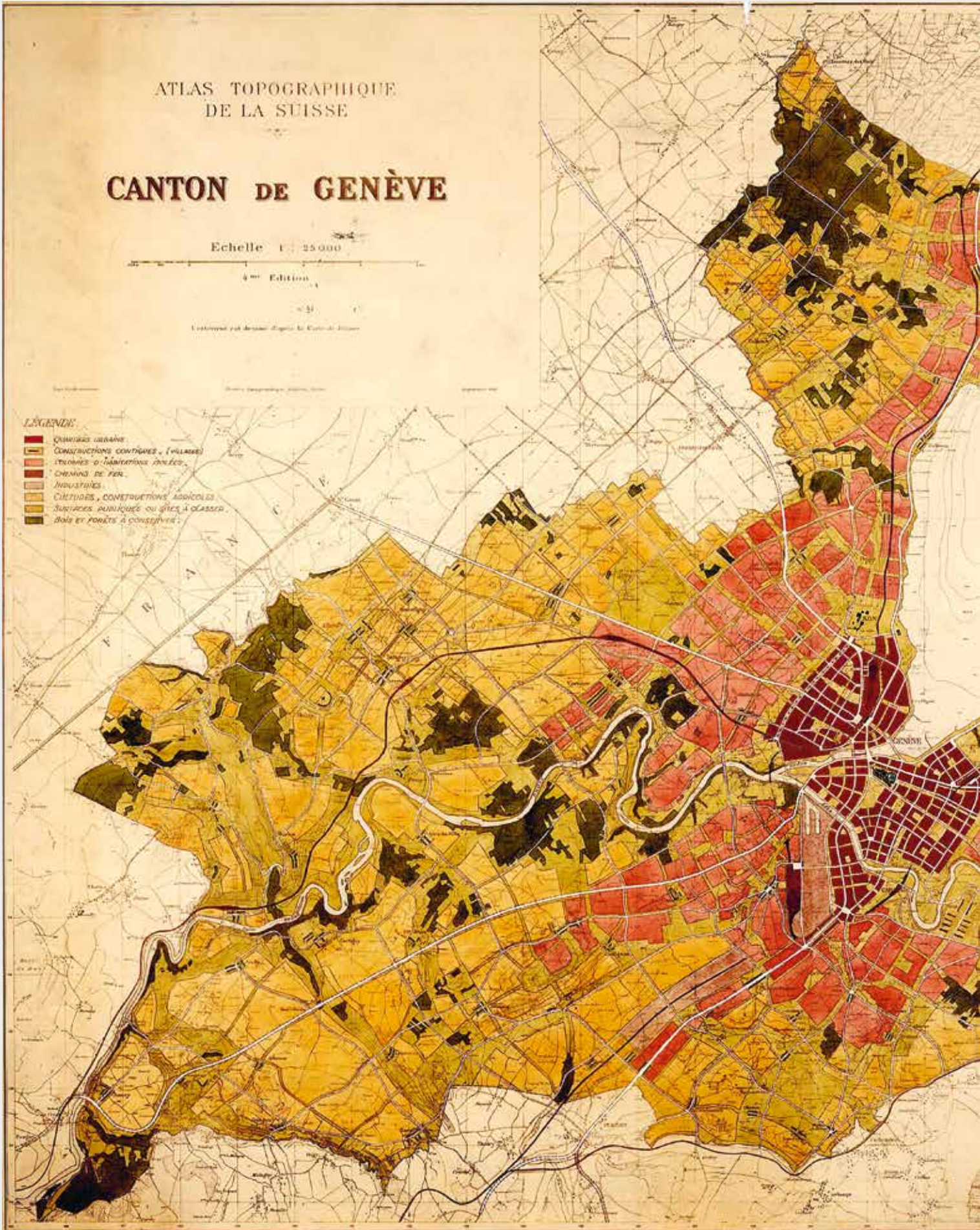
Echelle 1 : 25 000

4^{me} Edition

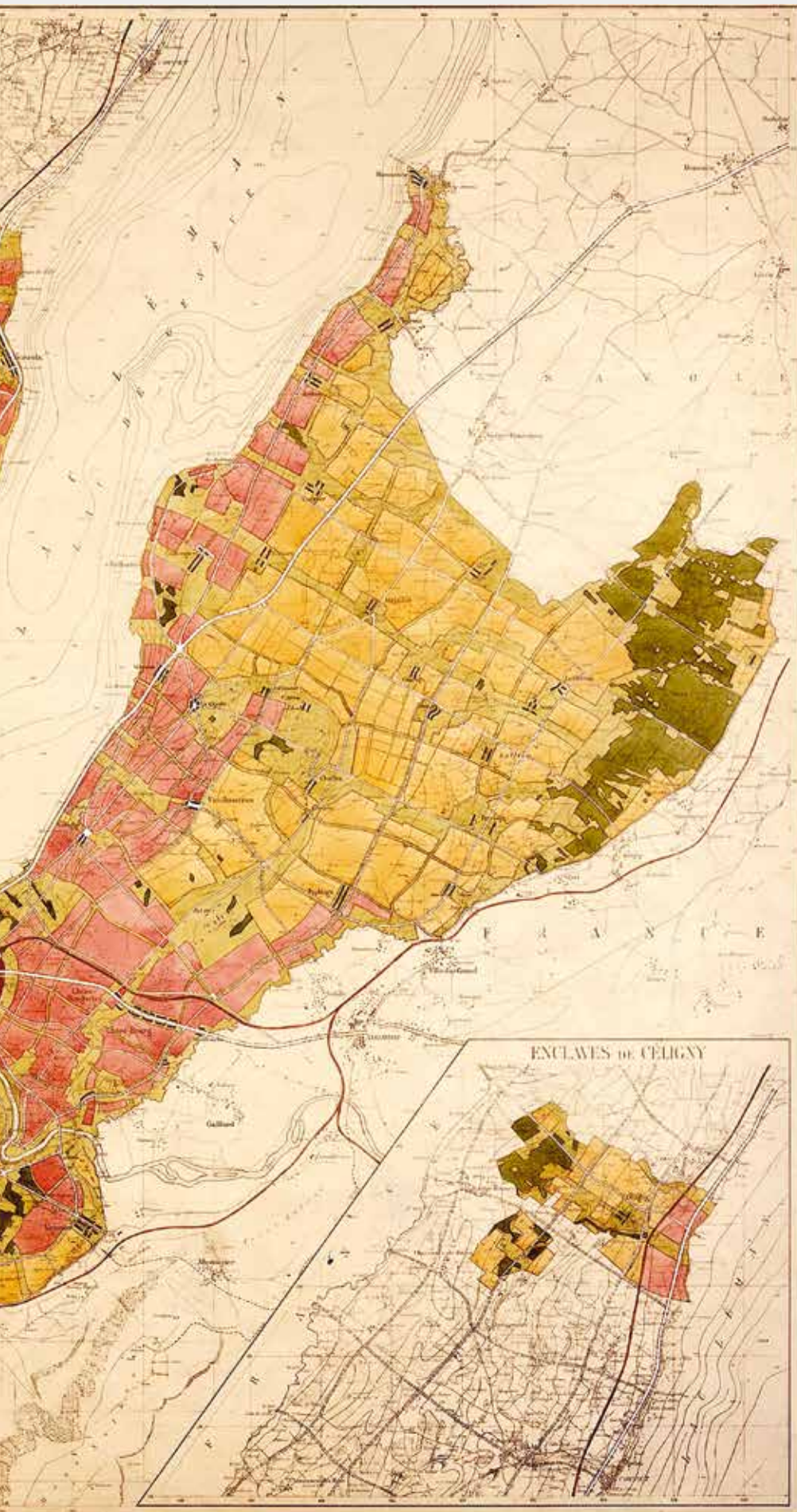
Cartographie par le Service Topographique de l'Etat de Genève

LEGENDE

-  QUARTIERS URBAINS
-  CONSTRUCTIONS CONTIGUES (VILLAGES)
-  VILLAGES A HAÏTTES INDICES
-  CHEMINS DE FER
-  INDUSTRIES
-  CULTURES, CONSTRUCTIONS AGRICOLES
-  SURFACES PUBLIQUES OU SITES A CLASSER
-  BOIS ET FORÊTS A CONSERVER



1936 Plans Braillard-Bodmer mailles et paysage

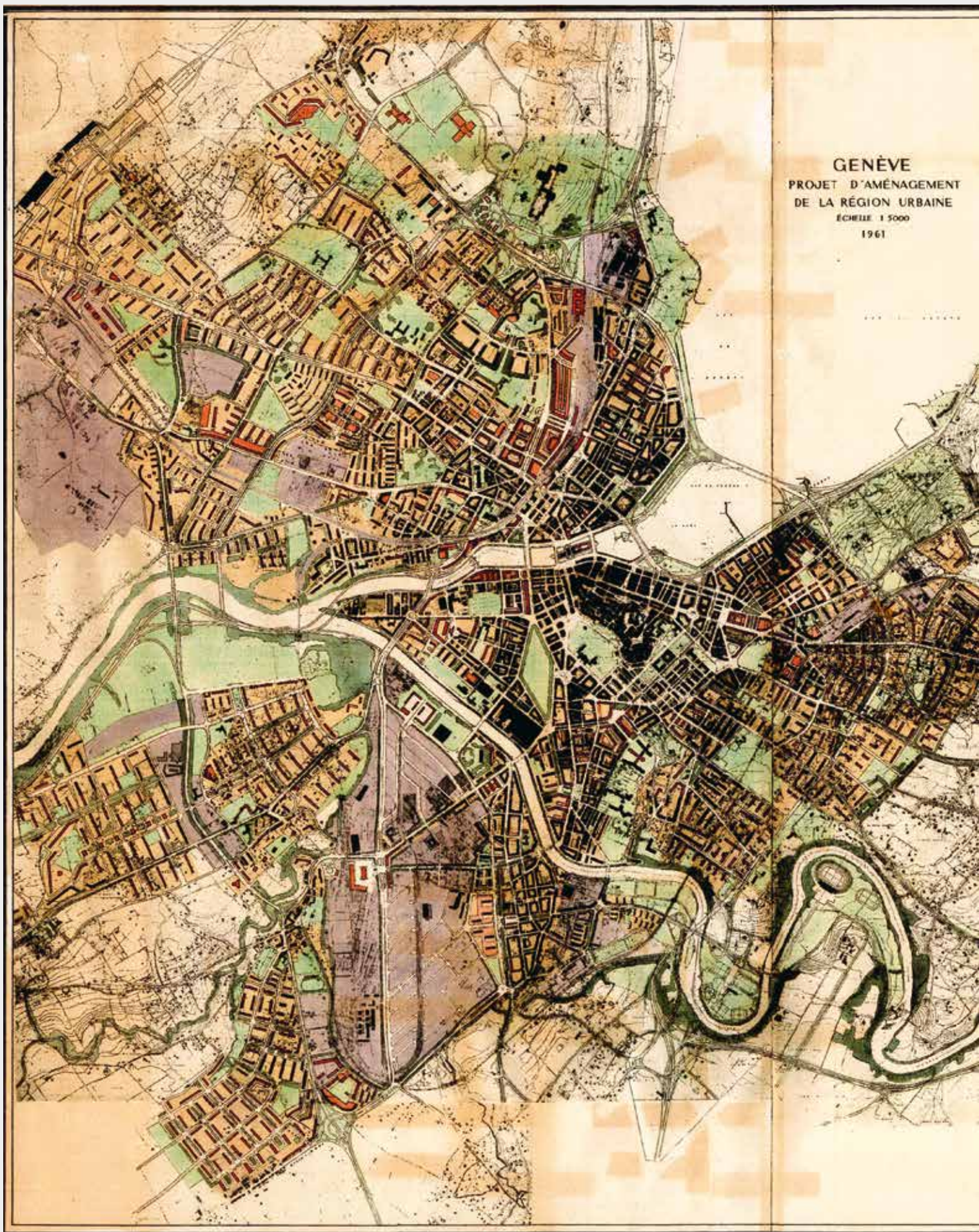


Entre 1933 et 1937, Maurice Braillard et Albert Bodmer réalisent plusieurs plans directeurs spécifiques (artères, ville, région, zones), dont l'objectif est d'assurer un développement rationnel de l'agglomération genevoise.

Le plan directeur régional de 1936 distingue trois types de surfaces non bâties, considérées comme un patrimoine collectif qu'il convient de préserver d'une urbanisation débridée: les surfaces réservées à l'agriculture, les surfaces publiques et les sites à classer. Autour d'un noyau urbain dense, le double maillage décalé du réseau routier et du réseau vert des surfaces publiques permet d'envisager la création décentralisée de colonies d'habitation isolées et de zones de villas. Ce maillage dessiné de manière systématique sur tout le canton s'appuie sur une trame orthogonale orientée N-E / S-O.

Reposant sur l'idée d'offrir le libre passage des piétons sur l'ensemble du territoire genevois, en leur permettant d'emprunter le réseau d'espaces publics créé par l'interpénétration entre immeubles et verdure, ce plan directeur est l'un des plus représentatifs des théories du mouvement moderne en architecture et en urbanisme. Découlant de cette série de plans directeurs, le plan d'aménagement du domaine de Beaulieu est l'une des réalisations les plus représentatives de cette période.

GENÈVE
PROJET D'AMÉNAGEMENT
DE LA RÉGION URBAINE
ÉCHELLE 1 5000
1961



1945-1961 Plans Marais

cités nouvelles et infrastructure routière



L'Europe panse ses blessures. Genève, qui s'est dotée d'un aéroport international au prix d'efforts considérables pendant la guerre, affiche des ambitions économiques et politiques – notamment celle de conserver le futur siège européen de l'ONU – qui requièrent une attention soutenue à la planification du développement.

Commandé par le Conseil d'Etat en avril 1945, publié en 1948, le Rapport de la commission d'étude pour le développement de Genève préconise une répartition décroissante des densités construites à partir du centre de l'agglomération jusqu'aux villages. Il propose notamment la réalisation de deux cités satellites à Peney et à La Plaine, proches d'un port fluvial qui aurait été créé à Verbois. Liés à une liaison Rhin-Rhône qui ne verra jamais le jour, ces projets annoncent cependant les futurs grands ensembles des communes périphériques. Par ailleurs, ce rapport préconise la protection des berges du Rhône et renforce l'importance de la zone industrielle de la Praille, créée dans les années 1950 à l'initiative de Louis Ducor.

La mobilité automobile est consacrée par cette planification, tant en raison de sa symbolique de liberté individuelle dans un monde sauvé de la tyrannie, que pour des questions stratégiques, la mobilité individuelle s'avérant moins aisée à paralyser, en cas d'agression militaire, que les axes ferroviaires.

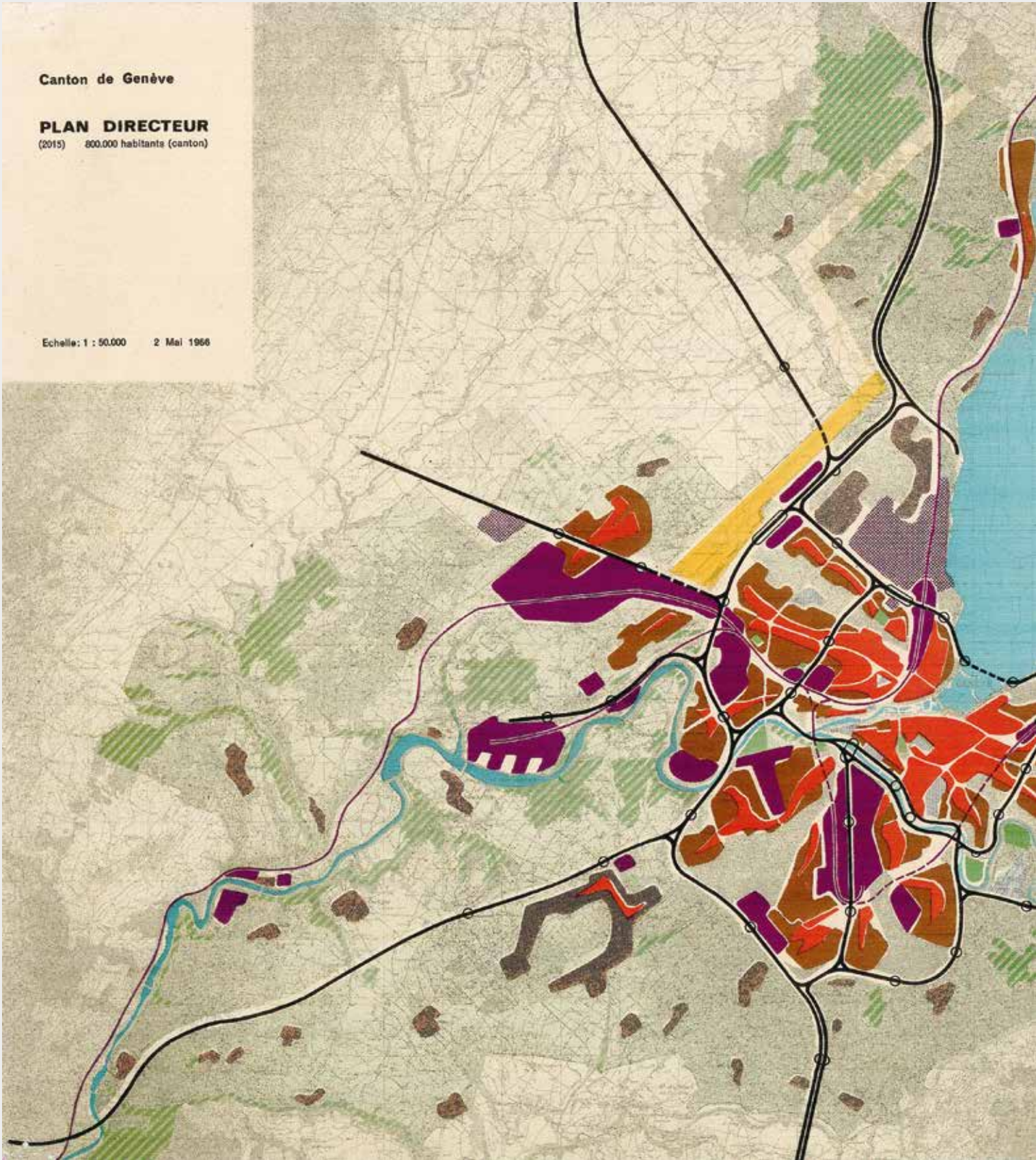
Dans la continuité d'un certain nombre de recommandations du rapport de 1948, le service d'urbanisme dirigé par André Marais réalisera jusqu'en 1961 plusieurs plans d'aménagements urbains régulièrement mis à jour. Le concept morphologique dominant reste celui de l'immeuble-barre implanté dans la verdure, sans grande attention au tissu bâti antérieur ni grande considération paysagère, mais se rapportant au réseau viaire, qui est développé selon le principe des voies express. Un échangeur imposant est dessiné au Bachet-de-Pesay, dans le plan d'aménagement de la région comprise entre les villages de Lancy et Plan-les-Ouates.

En 1957, en raison de sa proximité avec l'aéroport et le CERN, Meyrin est choisie pour accueillir ce qui sera la première cité satellite de Suisse. Et qui reste sans doute l'une des plus réussies.

Canton de Genève

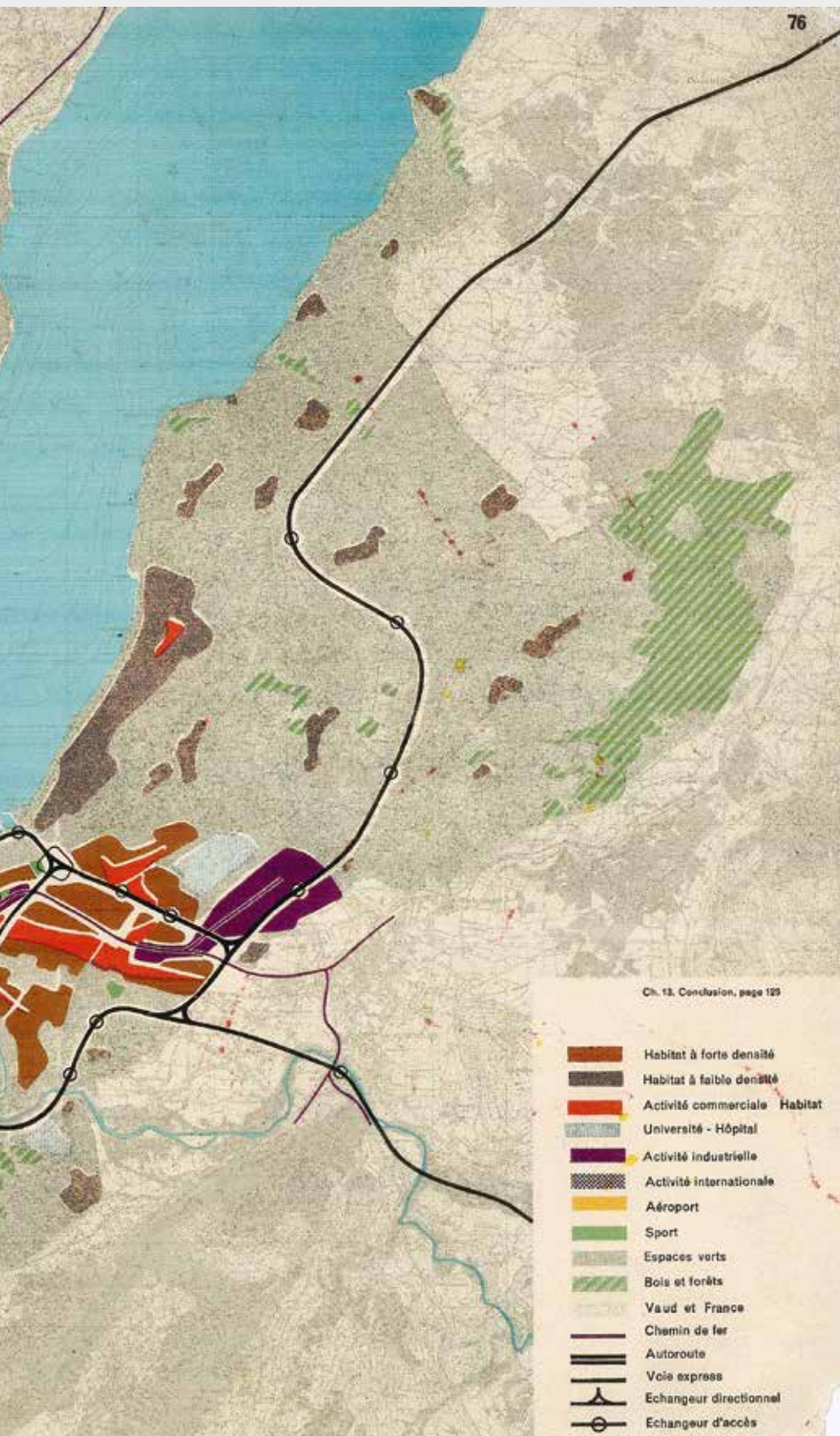
PLAN DIRECTEUR
(2015) 800.000 habitants (canton)

Echelle: 1 : 50.000 2 Mai 1966



1966 Plan alvéolaire

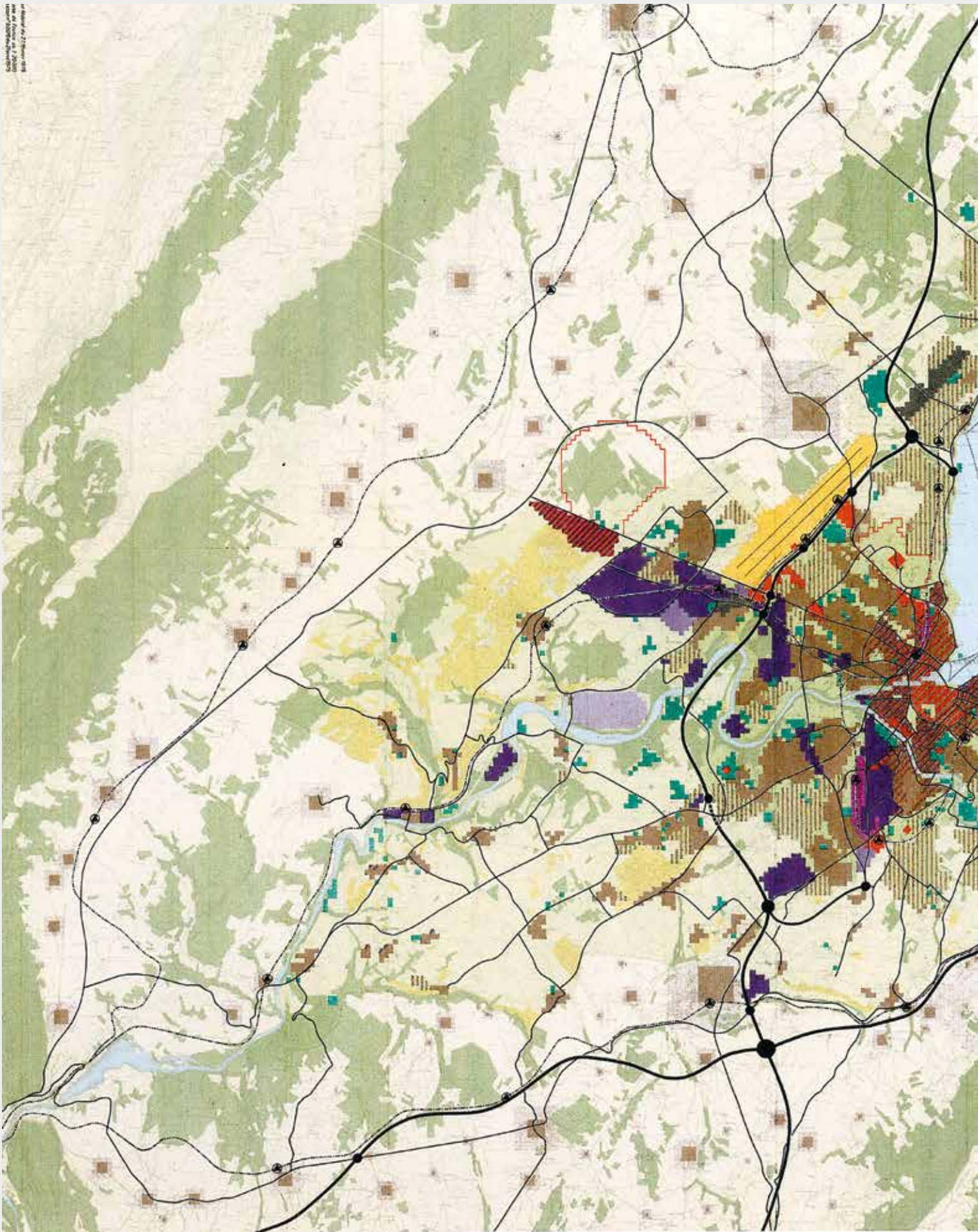
ceintures, radiales et pénétrantes de verdure



Dans une époque de forte croissance, le plan directeur de 1966 propose de réorganiser l'agglomération à partir d'un centre, dont le rôle d'animateur est reconnu, et autour duquel s'agrègent quatre secteurs alvéolaires, chacun ceinturé par des voies express de circulation, dont certaines jouent aussi le rôle de voies radiales. La réalisation d'une ceinture autour de l'alvéole centrale implique le projet d'une traversée de la rade. Cette conception du réseau de circulation est fortement influencée par le principe de hiérarchisation des 7 voies, proposé par Le Corbusier pour Chandigarh: autoroutes (V1), voies express (V2), voies prioritaires (V3), voies commerciales (V4), voies de desserte (V5), voies de parcage (V6) et voies piétonnes (V7).

L'exiguïté du canton commence à inquiéter. Le plan directeur signale que les zones villas représentent 60% des constructions, alors qu'elles n'hébergent que 9% de la population. Dès lors, il préconise des formules harmonieuses d'habitat groupé, et de structurer l'habitat en unités hiérarchisées qui permettent de donner un caractère et une échelle propre à chaque quartier. Le plan directeur prévoit une forte croissance démographique, avec une moyenne de 10'000 nouveaux habitants par an, soit une projection de population de 800'000 habitants dans le canton à l'horizon 2015.

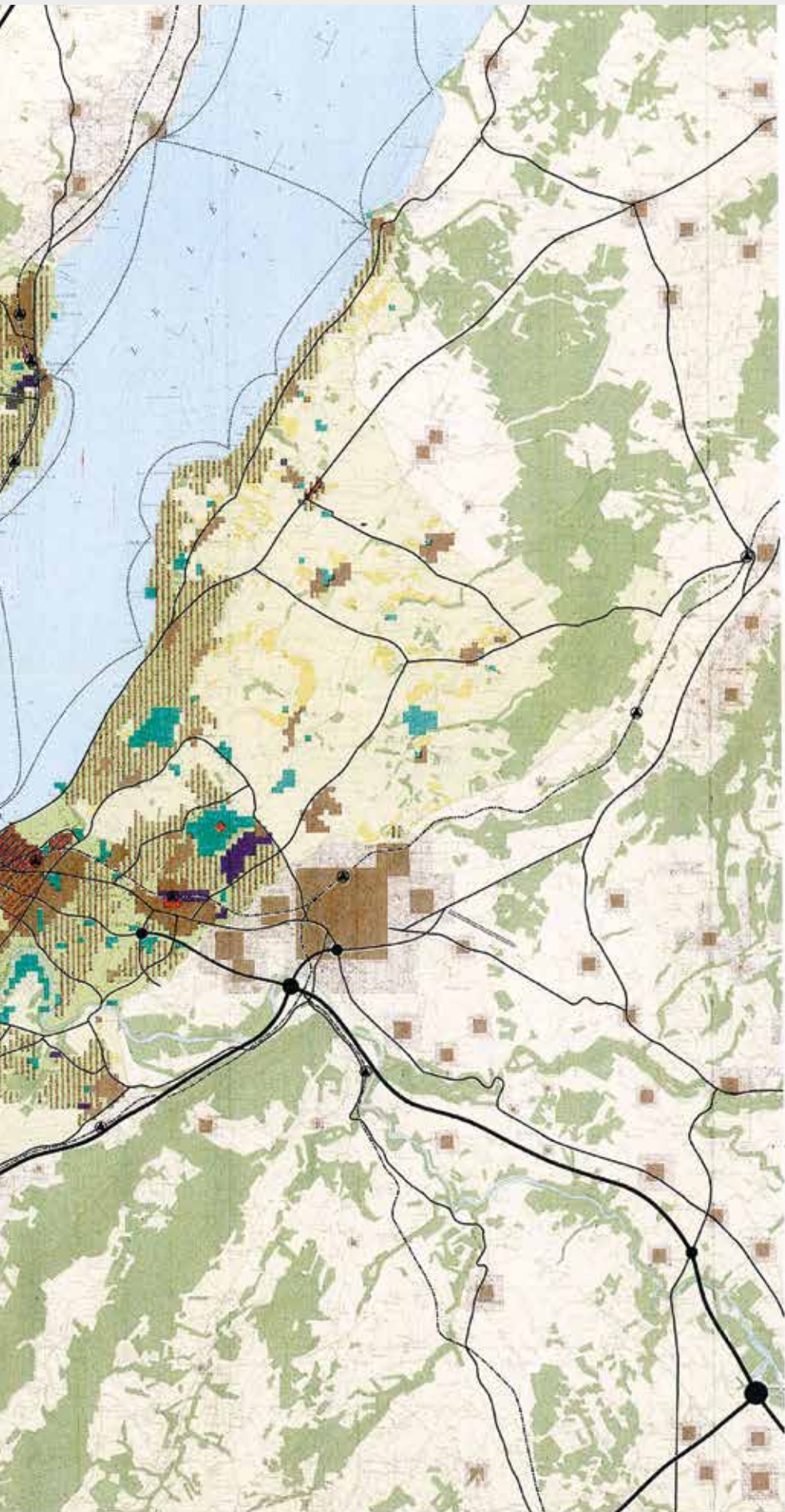
L'idée des pénétrantes de verdure, présente dans les plans des années trente et quarante, est maintenue et exprimée par de grandes radiales reliant les grands parcs urbains et les zones rurales. Elle anticipe ainsi la notion de continuité biologique, ce qui permet aujourd'hui de les mettre en œuvre.



Architectural Design
Landscape Architecture
Urban Planning

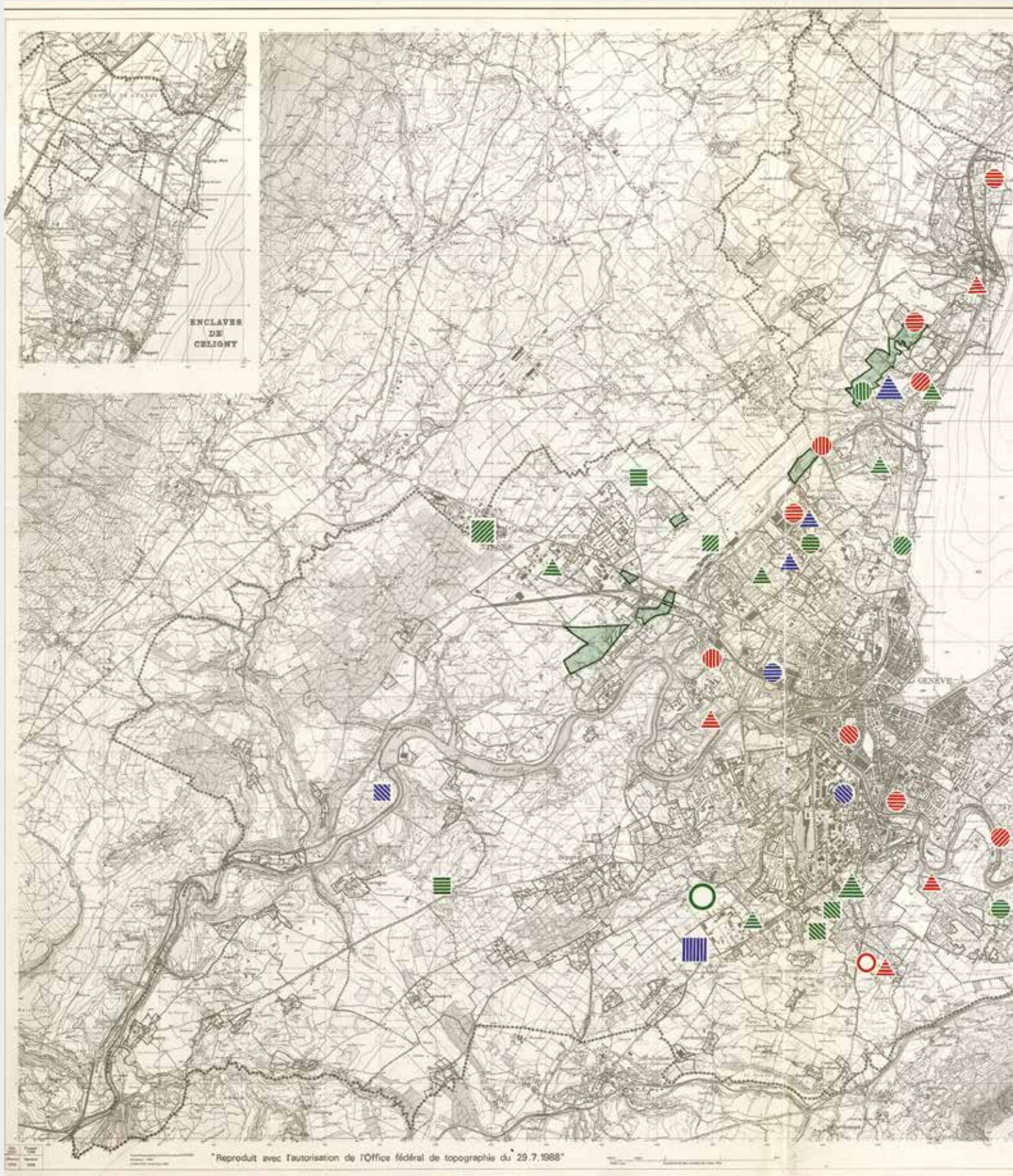
1975 Plan directeur

autoroute de contournement

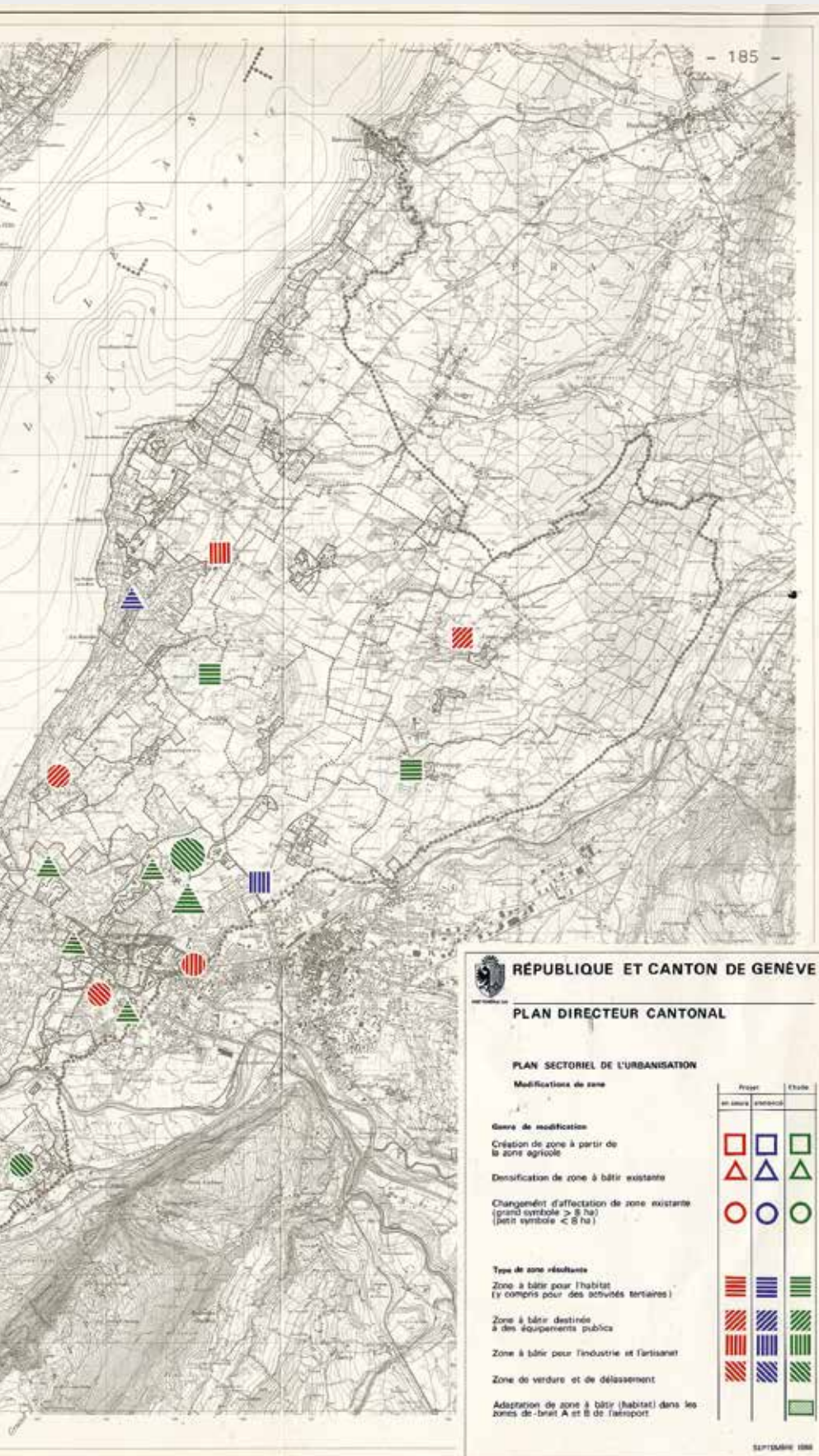


La crise structurelle de l'économie, la hausse des prix pétroliers, la prise de conscience d'une dégradation de l'environnement, la révision des données statistiques et des hypothèses de croissance démographiques plus prudentes influencent les options prises par le plan directeur 1975. Il préconise l'utilisation maximale des zones de construction existantes et introduit la notion de mixité travail – résidence – commerce, avec l'objectif de diminuer le trafic pendulaire. La priorité est donc donnée aux projets situés sur les terrains disponibles et déjà équipés.

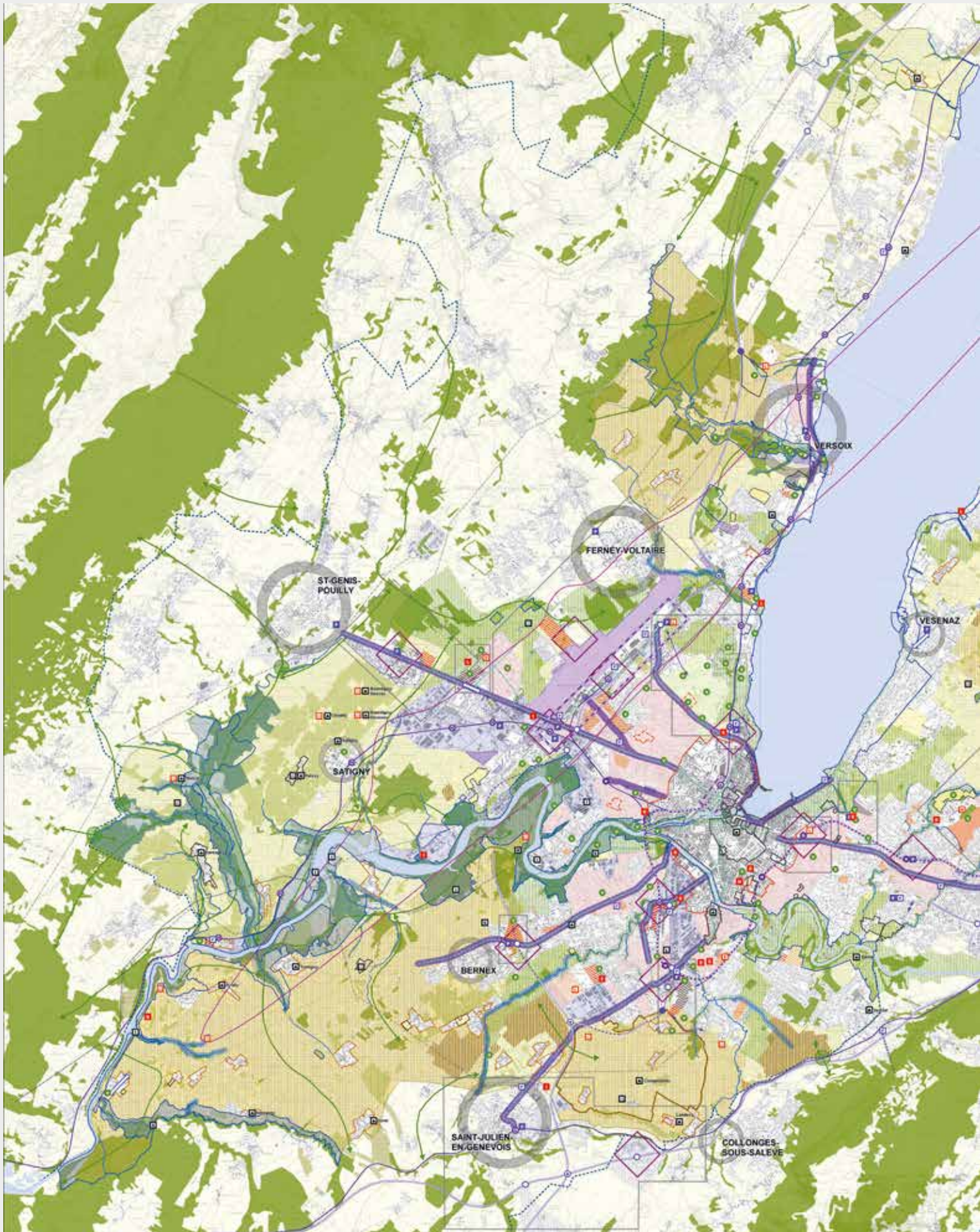
Les propositions relatives au réseau routier marquent par contre une rupture avec le précédent plan directeur. Le maillage des voies express qui délimitait les alvéoles est abandonné, d'une part à cause de son coût, d'autre part parce que la perception des problèmes posés par l'accroissement rapide du trafic est en train de changer. Le plan directeur marque une rupture, en se donnant pour objectif de trouver une forme de circulation adaptée à la ville plutôt qu'une ville adaptée à la circulation, en développant les transports en commun. L'effort est donc porté sur l'amélioration des routes principales existantes et la planification de l'autoroute de contournement, alors que la traversée de la rade n'y figure plus.



1989 La ville sur la ville les réseaux

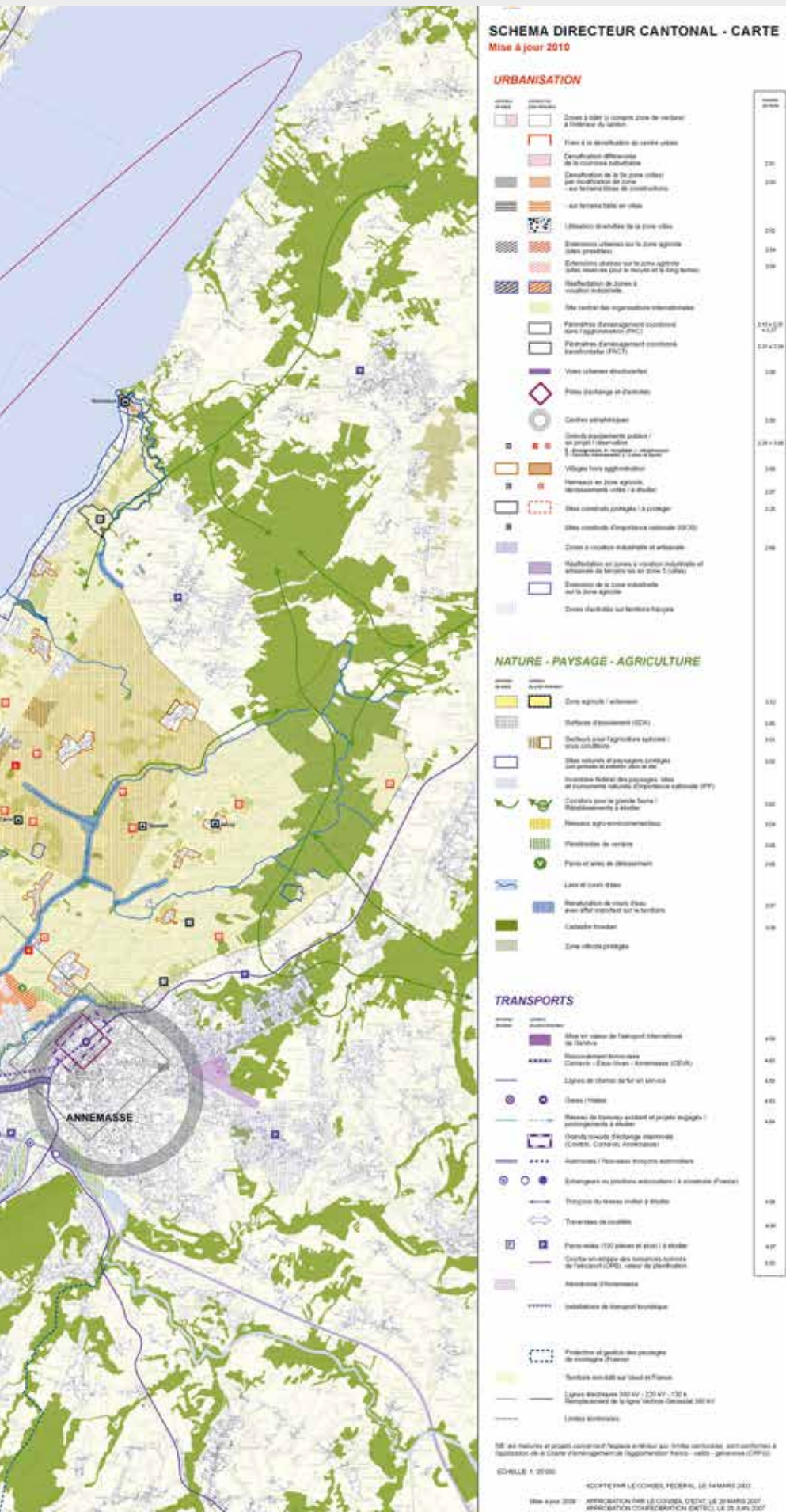


Premier plan directeur à être réalisé selon les objectifs de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le plan 1989 est décliné en 9 plans sectoriels: urbanisation, équipements publics, transports, infrastructures techniques, agriculture, sites, contraintes naturelles, protection de l'environnement et échelle régionale. Trois principes animent ce plan directeur. Le premier vise à maintenir l'équilibre entre la ville et la campagne, considérant que les zones à bâtir déjà définies suffisent à absorber une croissance raisonnée, adoptant le concept de construire la ville en ville sans extension des zones à bâtir. Le second souligne la nécessité de maintenir la diversité des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, en proposant une densification des zones industrielles existantes et l'agrandissement de la zone industrielle de Plan-les-Ouates. Le troisième se fixe pour objectif de maintenir les travailleurs dans le canton en augmentant la part de logements sociaux et collectifs dans le parc immobilier, tout en protégeant la part existante de celui-ci répondant à ces critères. A cet effet, une Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) avait été adoptée par le peuple en juin 1983. Sous l'angle des transports, la priorité reste de stabiliser le trafic privé au centre-ville et de compléter le réseau routier, notamment par la réalisation d'une traversée de la rade. Ce projet reprend place dans le plan directeur, à la suite du vote populaire du 12 juin 1988.



2001 Vers le Grand Genève

l'agglomération transfrontalière



Le plan directeur adopté en 2001, dit Genève 2015, n'a pas pour objectif de faire l'inventaire de la totalité des projets de territoire, mais mentionne seulement les plus importants d'entre eux, ou ceux qui nécessitent des mesures de coordination complexes. Deux principes nouveaux apparaissent: le développement durable et la dimension transfrontalière. Cette dernière implique d'inscrire la planification directrice cantonale dans une perspective régionale, en distinguant deux échelles spatiales, l'agglomération urbaine et l'agglomération franco-valdo-genevoise. L'urbanisation est envisagée de manière différenciée, en modérant la croissance des quartiers anciens et en concentrant la densification des trois couronnes urbaines. Le plan directeur prévoit la possibilité de réaliser des déclassements limités, y compris dans la zone agricole. L'idée d'un développement multipolaire y apparaît pour la première fois de manière explicite. Un nouvel instrument de planification est introduit, les périmètres d'aménagement coordonné (PAC), dont l'un, le triangle d'or de part et d'autre de l'aéroport, est transfrontalier. La dimension contractuelle de la gestion et de la transformation du territoire entre les collectivités publiques est mise en évidence.

En ce qui concerne les transports, le plan directeur envisage la réalisation de CEVA, d'un maillage de réseau express régional et de nouvelles lignes de tram.



Le baiser ©Steeve luncker

Ce bref survol de l'histoire du développement territorial genevois et de la planification directrice cantonale permet de mieux comprendre comment se sont structurés le territoire et les réseaux qui le parcourent, dans quel contexte sont entrées en vigueur les lois qui régissent son organisation et de quelle manière certaines visions se sont concrétisées, ont été abandonnées ou reviennent sur le devant de la scène. Cette compréhension permettra de mieux cerner les enjeux du Plan directeur cantonal Genève 2030.

Cette vision du futur de notre territoire, de nos lieux de vie, des aspirations que nous souhaitons concrétiser, implique, pour se réaliser, la mise en place d'un contrat social renouvelé. De multiples politiques publiques doivent s'accorder pour tendre vers cet objectif, et un engagement liant les autorités, fédérale, cantonale et communales, est nécessaire pour s'assurer que l'ensemble des actions menées y concourent.

C'est à cela que doit servir le plan directeur cantonal : jouer son rôle de coordination, dans l'espace et dans le temps, des actions qui ont des effets sur le territoire, mais aussi impulser des projets pour apporter des réponses adéquates aux envies plurielles des Genevois.

Il ne s'agit pas de figer les choses pour les quinze prochaines années. Si la cohérence de la vision doit être portée sur la durée, la mise en œuvre doit pouvoir s'adapter à des évolutions des besoins que nous ne pouvons pas prévoir aujourd'hui. C'est pourquoi le plan directeur fera, tous les quatre ans, l'objet d'un bilan et d'un ajustement de ses mesures. C'est ainsi qu'il pourra rester un instrument utile et pertinent, à la fois aide à la décision pour les autorités et programme d'action pour l'administration.